

# COMPTE ADMINISTRATIF

2018

RAPPORT DE PRESENTATION



# RAPPORT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

Page 2

### I) VUE D'ENSEMBLE DES DIFFERENTS BUDGETS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pages 3 à 21

- A) Budgets consolidés (synthèse)
- B) Budgets consolidés détaillés
- C) Détail par budget (fonctionnement – investissement)

Pages 3 à 5  
Pages 6 à 8  
Pages 9 à 21

### II) L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

Pages 22 à 44

- A) Les recettes 2018
- B) Les dépenses de fonctionnement
- C) Les soldes d'épargne

Pages 22 à 29  
Pages 29 à 42  
Pages 42 à 44

### III) L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pages 45 à 62

- A) Les dépenses d'investissement
- B) Mode de financement des investissements
- C) La dette et sa gestion

Pages 45 à 51  
Page 51  
Pages 51 à 62

# COMPTE ADMINISTRATIF 2018

## INTRODUCTION

Le présent rapport traduit les incidences budgétaires d'une année 2018 riche en réalisation pour la Communauté Urbaine de Dunkerque marquée par un niveau sans précédent d'investissements qui traduit sa volonté de contribuer à la transformation et au développement du territoire tout en préservant ses équilibres budgétaires. L'année 2018 aura été effectivement marquée par le succès de la mise en exploitation du nouveau réseau de transport Dk plus de mobilité, le lancement des travaux pour la nouvelle patinoire et la poursuite de la réhabilitation du stade Tribut, l'accompagnement des entreprises en développement ou encore des opérations d'aménagement telle que la « véloroute du littoral ». Elle aura aussi été l'année de la mise en œuvre effective de sa nouvelle compétence tourisme et du transfert du Kursaal. La CUD a su par ailleurs mener ces actions dans le cadre budgétaire contraint dont elle s'est dotée et en respectant également une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement nouvellement imposée par l'Etat qui lui permet de maintenir un niveau d'investissement important tout en maîtrisant l'évolution de sa dette.

Le Compte Administratif 2018 affiche une réduction sensible de ses capacités d'autofinancement et une augmentation de l'endettement. Ces résultats doivent cependant être « atténués » par des opérations exceptionnelles liées à un contentieux fiscal engagé par la communauté urbaine, sans lesquels l'épargne affiche une réduction plus faible et l'endettement une progression plus contenue.

Les contraintes financières externes pèsent encore sur la collectivité en 2018 (baisse des dotations de l'Etat, contribution au Fonds National des Péréquation...), mais la Communauté Urbaine de Dunkerque a encore fait le choix d'un effort significatif en direction des communes au travers de la Dotation de Solidarité Communautaire et des fonds de concours (FIC).

Par ailleurs, les mesures liées à la stratégie financière prévue dans le cadre du pacte fiscal et financier entre la communauté urbaine et ses communes membres, se poursuivent dans ce budget 2018. La CUD continue notamment de prendre en charge la totalité du Fonds de péréquation intercommunal, avec déduction d'un montant égal de la DSC des communes, d'une part, et l'ensemble des communes s'est concerté sur un niveau d'abattement maximum pour les personnes en situation de handicap, d'autre part.

Ces évolutions continuent d'être intégrées et pilotées annuellement dans le cadre de la prospective financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire. La trajectoire des dépenses de fonctionnement reste adaptée, les dépenses d'investissement sont ajustées et programmées (PPI) dans une démarche d'optimisation "raisonnée" des budgets permettant de soutenir l'économie locale et les projets du territoire.

## I) Vue d'ensemble des différents budgets du compte administratif 2018

### Budget principal

Le plus important puisqu'il supporte 75 % des dépenses effectuées en 2018, pour un montant de 447 M€. Il se caractérise en 2018 par une diminution de son épargne brute de 10 M€, due en partie au règlement du contentieux avec Arcelor et Poliméri pour 15,3 M€.

Cette baisse de l'épargne brute est également la conséquence d'une croissance des dépenses de fonctionnement, qui seront développées ci-après.

La dette du budget principal fin 2018 progresse de manière et s'élève à 250,29M€, contre 231,65 M€ fin 2017.

### Budget des ordures ménagères

Les dépenses affectées à l'enlèvement et au traitement des ordures ménagères représentent 7 % des dépenses totales pour 40,14 M€.

Ce budget s'équilibre pour l'essentiel par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 28,699 M€. En 2018, ce budget annexe s'équilibre pratiquement par ses propres recettes, puisque la contribution du budget principal nécessaire ne représente que 0,419 M€.

La dette du budget des ordures ménagères continue de diminuer : 79,23 M€ fin 2018 par rapport à 82,38 M€ fin 2017.

### Budget transport

C'est le deuxième budget en importance, dont les dépenses de 87,19M€ représentent 14 % des budgets totaux. Sa recette principale est le versement transport pour 27,550 M€. La participation du budget principal à ce budget annexe est en progression en 2018 : 13,438 M€ (11,323 M€ en 2017).

La dette du budget Transports progresse, pour s'afficher fin 2018 à 37,53 M€, contre 14,6 M€ fin 2017.

Cette évolution doit toutefois être relativisée dans la mesure où celle-ci intègre un emprunt relais de court terme (1an) de 15M€ souscrit en 2018 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité. Après retraitement, la dette s'afficherait en définitive au terme de l'exercice 2018 à 22,53 M€.

### **Budget assainissement**

Les dépenses du budget assainissement s'élèvent à 16 M€ en 2018 (3 % des budgets consolidés).

Ce service public industriel et commercial doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal. Sa ressource essentielle est la redevance assainissement acquittée par l'utilisateur en fonction de ses consommations d'eau.

La dette (hors dette récupérable) constatée fin 2018 est en légère baisse : 26,665 M€ fin 2018, contre 27,253 M€ fin 2017.

### **Budget GEMAPI**

Ce budget, mis en place en 2016 dans le cadre de la nouvelle prise de compétence, représente 0,91 % des budgets, pour un montant de 5,42 M€ en 2018. Il s'équilibre par la taxe GEMAPI, d'un montant de 3,034 M€.

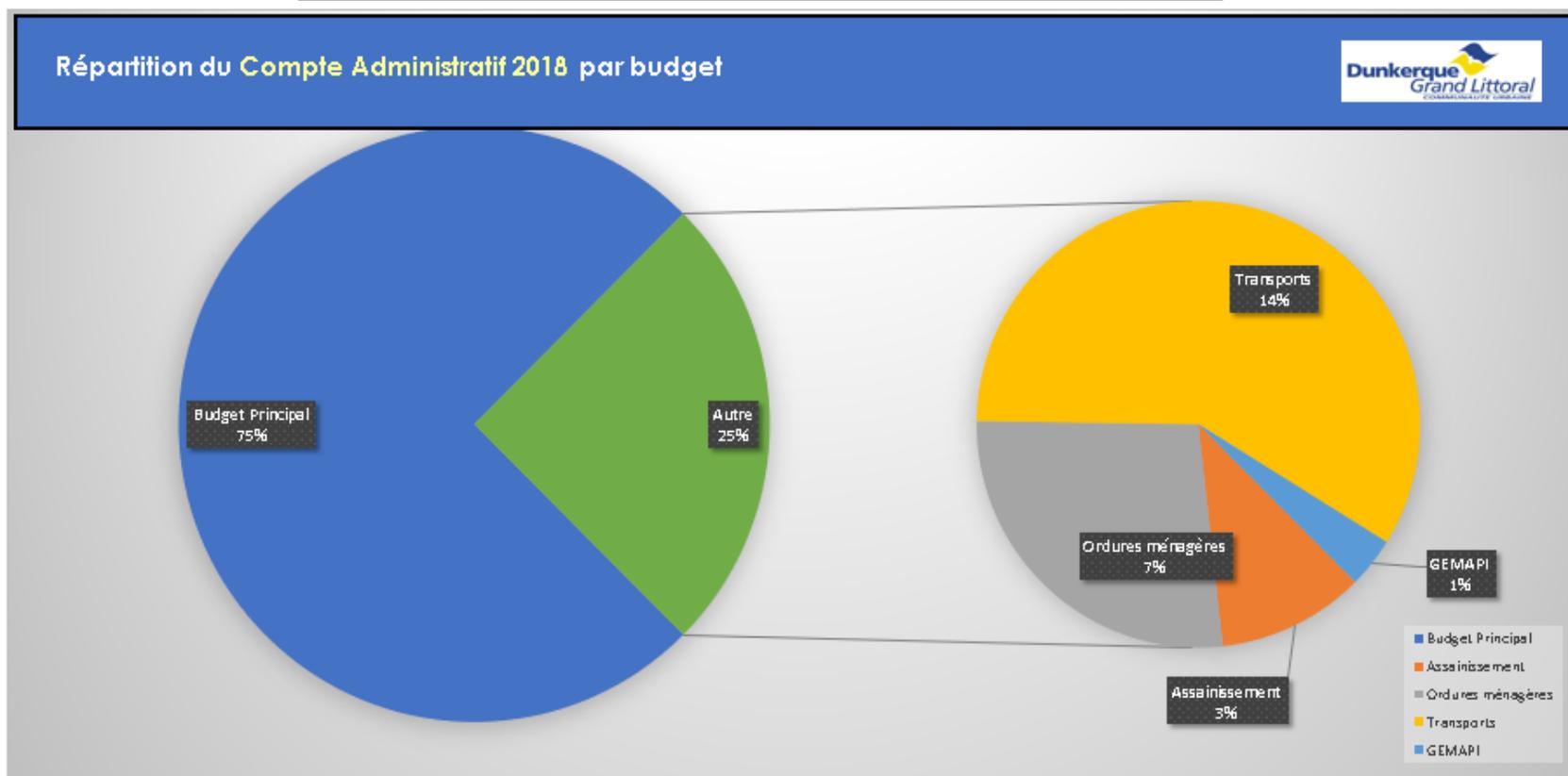
Pour la première fois, le recours à l'emprunt a été nécessaire sur le budget GEMAPI, une dette de 0,5M€ est constatée fin 2018.

### **Budget ZAC de Loon-Plage**

En 2018, les mouvements restent comme en 2017, peu significatifs sur ce budget (0,023 M€).

Le tableau suivant présente une **vue synthétique des dépenses** de fonctionnement et d'investissement pour les différents budgets (mouvements d'ordre, flux croisés et remboursements anticipés de dette refinancée exclus).

Budgets (en Millions d'euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	349,16	97,52	446,68
Budgets Annexes	88,16	60,60	148,76
Assainissement	7,82	8,17	16,00
Ordures ménagères	33,85	6,29	40,14
Transports	44,33	42,85	87,19
GEMAPI	2,13	3,29	5,42
ZAC	0,02	0,00	0,02
TOTAL	437,32	158,12	595,43



# Budgets consolidés détaillés

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses réelles hors flux croisés	386,637	393,352	423,457
Recettes réelles hors flux croisés	449,035	481,466	481,015
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Résultat de fonctionnement reporté	0,000	0,000	1,445
Résultat	39,775	68,252	37,162
Résultat cumulé	39,775	68,252	35,718
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Epargne brute	61,597	70,153	58,019

SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2018 - budgets consolidés				XL
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
+	172,717	165,354	166,065	
+	71,281	73,270	72,024	
+	42,066	43,707	46,113	
+	33,622	37,507	42,333	
+	21,148	25,283	26,938	
+	8,274	17,701	17,896	
+	8,277	2,544	15,599	
+	13,711	11,503	13,858	
+	12,924	12,777	12,871	
+	0,358	0,878	11,237	
+	11,921	10,925	10,260	
+	3,567	2,809	1,614	
+	0,467	0,475	0,484	
+	0,015	0,122	0,023	
Réel	<b>400,348</b>	<b>404,856</b>	<b>437,314</b>	
+	20,613	18,560	20,126	
+	3,211	3,075	1,357	
+	0,442	0,457	0,579	
Ordre	<b>24,266</b>	<b>22,092</b>	<b>22,062</b>	
Dépense	<b>424,614</b>	<b>426,948</b>	<b>459,376</b>	
+	110,723	117,017	126,310	
+	122,510	122,495	122,363	
+	104,259	101,605	100,840	
+	5,283	4,156	3,554	
+	2,581	2,993	2,307	
+	27,628	28,019	28,699	
+	27,966	27,788	27,550	
+	13,416	14,539	15,269	
+	9,079	20,505	15,140	
+	13,711	11,503	13,858	
+	4,598	18,778	13,723	
+	11,341	11,962	11,762	
+	2,514	5,328	5,270	
+	3,002	3,002	3,034	
+	1,360	0,770	2,854	
+	1,808	1,352	1,160	
+	0,887	1,084	1,105	
+	0,080	0,074	0,076	
Réel	<b>462,747</b>	<b>492,970</b>	<b>494,873</b>	
+	1,185	1,651	1,064	
+	0,457	0,579	0,602	
Ordre	<b>1,643</b>	<b>2,230</b>	<b>1,665</b>	
Recette	<b>464,389</b>	<b>495,200</b>	<b>496,538</b>	

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Résultat investissement reporté	-27,002	-27,736	-48,132
Affectation de résultat	40,625	40,094	66,807
Résultat	-41,172	-60,490	-52,922
Résultat cumulé	-27,549	-48,132	-34,247
Besoin de financement	-63,796	-80,352	-73,318

SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2018 - budgets consolidés				XL
		CA 2016	CA 2017	CA 2018
+	Autres dépenses	5,379	3,801	1,469
+	Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
+	Subventions d'équipement	15,261	12,952	12,388
+	Remboursement de la dette	28,345	27,342	27,716
+	Dépenses d'équipement	60,703	74,172	112,617
+	Avance budget ZAC et lotissements	0,015	0,122	0,023
Réel		<b>110,050</b>	<b>118,736</b>	<b>154,560</b>
+	Opérations d'ordre	4,055	5,449	3,483
+	Dépenses d'équipement	0,017	0,020	0,000
Ordre		<b>4,073</b>	<b>5,469</b>	<b>3,483</b>
Dépense		<b>114,123</b>	<b>124,205</b>	<b>158,043</b>
+	Subventions	17,450	10,940	8,452
+	Budget ZAC et Lotissements	0,015	0,122	0,023
+	Avances et dettes compensées	0,348	0,348	0,348
+	Emprunts	15,762	20,484	64,455
+	Autres dotations	1,172	0,999	1,090
+	Autres recettes	5,662	0,828	2,447
+	FCTVA	5,846	4,664	4,436
Réel		<b>46,255</b>	<b>38,384</b>	<b>81,250</b>
+	Amortissements	20,612	18,559	20,126
+	Autres opérations d'ordre	5,642	6,314	3,175
+	Opérations d'ordre	0,442	0,457	0,579
Ordre		<b>26,696</b>	<b>25,331</b>	<b>23,879</b>
Recette		<b>72,951</b>	<b>63,715</b>	<b>105,130</b>

# Détail par budget

## BUDGET PRINCIPAL

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Dépenses réelles hors flux croisés</b>	299,744	307,748	335,302
<b>Recettes réelles hors flux croisés</b>	352,359	371,834	376,335
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat</b>	23,345	39,577	14,774
<b>Résultat cumulé</b>	23,345	39,577	14,774
<b>Epargne brute</b>	38,904	52,582	42,458

### SECTION FONCTIONNEMENT

XL				
Compte Administratif 2018 - budget Communautaire				
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
+	Reversement de fiscalité aux communes	172,717	165,354	166,065
+	Charges de personnel	54,819	56,858	55,497
+	Subventions	19,721	23,597	25,337
+	Charges du service public	21,130	22,518	24,199
+	Fonds de péréquation horizontale (FPIC)	8,274	17,701	17,896
+	Provisions	0,000	0,000	15,283
+	Participation aux budgets annexes	13,711	11,503	13,858
+	SDIS	12,924	12,777	12,871
+	Charges exceptionnelles	0,228	0,403	10,947
+	Frais financiers	7,169	6,433	5,994
+	Autres dépenses	2,762	2,107	1,213
Réel		<b>313,455</b>	<b>319,251</b>	<b>349,159</b>
+	Amortissements	13,245	11,206	11,537
+	Autres opérations d'ordre	3,114	3,045	1,356
Ordre		<b>16,360</b>	<b>14,251</b>	<b>12,893</b>
<b>Dépense</b>		<b>329,815</b>	<b>333,503</b>	<b>362,052</b>
+	Fiscalité directe	110,723	117,017	126,310
+	Dotations compensation suppression TP	122,510	122,495	122,363
+	Dotations de l'Etat et subventions fiscales	104,259	101,605	100,839
+	Subventions	0,977	0,688	1,011
+	Produits exceptionnels	4,058	18,094	13,056
+	Autres produits	5,446	4,675	5,655
+	FPIC encaissé	2,514	5,328	5,270
+	Attribution de compensation	0,887	1,084	1,105
+	Produits financiers	0,905	0,775	0,649
+	Taxe sur l'électricité	0,080	0,074	0,076
Réel		<b>352,359</b>	<b>371,834</b>	<b>376,335</b>
+	Autres opérations d'ordre	0,800	1,246	0,491
Ordre		<b>0,800</b>	<b>1,246</b>	<b>0,491</b>
<b>Recette</b>		<b>353,160</b>	<b>373,080</b>	<b>376,826</b>

## BUDGET PRINCIPAL

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Résultat investissement reporté	-16,250	-14,575	-23,806
Affectation de résultat	28,378	23,664	39,577
Résultat	-26,516	-32,895	-30,491
Résultat cumulé	-14,388	-23,806	-14,720
Besoin de financement	-42,075	-45,900	-42,893

### SECTION INVESTISSEMENT

XL			
Compte Administratif 2018 - budget Communautaire			
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ ⊖ ⊕ Autres dépenses</li> <li>⊕ Avance budget ZAC et lotissements</li> <li>⊕ Avances remboursables et participations</li> <li>⊕ Dépenses d'équipement</li> <li>⊕ Subventions d'équipement</li> <li>⊕ Remboursement de la dette</li> </ul>			
Réel	<b>79,541</b>	<b>73,869</b>	<b>93,961</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ ⊕ Opérations d'ordre</li> </ul>	2,937	1,677	2,282
Ordre	<b>2,937</b>	<b>1,677</b>	<b>2,282</b>
<b>Dépense</b>	<b>82,478</b>	<b>75,546</b>	<b>96,243</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ ⊖ ⊕ Subventions</li> <li>⊕ Taxe d'aménagement</li> <li>⊕ TLE</li> <li>⊕ Emprunts</li> <li>⊕ Autres recettes</li> <li>⊕ FCTVA</li> </ul>			
Réel	<b>37,466</b>	<b>27,969</b>	<b>51,077</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ ⊕ Amortissements</li> <li>⊕ Autres opérations d'ordre</li> </ul>	13,245	11,206	11,536
Ordre	5,251	3,476	3,147
<b>Recette</b>	<b>18,496</b>	<b>14,682</b>	<b>14,683</b>
	<b>55,962</b>	<b>42,651</b>	<b>65,761</b>



## BUDGET ORDURES MENAGERES

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Résultat investissement reporté</b>	-1,925	-2,358	-2,441
<b>Affectation de résultat</b>	2,016	2,426	2,468
<b>Résultat</b>	-2,450	-2,508	-2,959
<b>Résultat cumulé</b>	-2,358	-2,441	-2,931
<b>Besoin de financement</b>	-4,125	-4,188	-4,608

### SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2018 - budget Ordures Ménagères				XL
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
+	+	+	+	
	4,419	4,559	4,651	
	2,244	1,239	1,638	
Réel	<b>6,663</b>	<b>5,799</b>	<b>6,289</b>	
+	0,017	0,020	0,000	
Ordre	<b>0,017</b>	<b>0,020</b>	<b>0,000</b>	
<b>Dépense</b>	<b>6,680</b>	<b>5,819</b>	<b>6,289</b>	
+	0,000	0,014	0,000	
	0,000	0,000	0,001	
	2,220	1,230	1,500	
	0,318	0,367	0,180	
Réel	<b>2,538</b>	<b>1,610</b>	<b>1,680</b>	
+	1,608	1,671	1,649	
	0,084	0,029	0,000	
Ordre	<b>1,692</b>	<b>1,701</b>	<b>1,649</b>	
<b>Recette</b>	<b>4,230</b>	<b>3,311</b>	<b>3,330</b>	

## BUDGET ASSAINISSEMENT

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Dépenses réelles hors flux croisés</b>	7,636	7,748	7,824
<b>Recettes réelles hors flux croisés</b>	13,678	13,442	15,927
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat</b>	3,351	2,923	4,951
<b>Résultat cumulé</b>	3,351	2,923	4,951
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Epargne brute</b>	6,069	5,722	8,131

### SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2018 - budget Assainissement				XL	
			CA 2016	CA 2017	CA 2018
+	Charges de personnel		3,889	3,896	4,034
+	Charges du service public		2,390	2,179	2,313
+	Frais financiers		0,686	0,638	0,608
+	Primes d'épurations reversées		0,467	0,475	0,484
+	Charges exceptionnelles		0,115	0,457	0,284
+	Subventions		0,060	0,073	0,073
+	Provisions		0,028	0,028	0,028
+	Autres dépenses		0,001	0,001	0,000
Réel			<b>7,636</b>	<b>7,748</b>	<b>7,824</b>
+	Amortissements		2,757	2,859	3,246
+	Autres opérations d'ordre		0,013	0,001	0,000
Ordre			<b>2,770</b>	<b>2,859</b>	<b>3,246</b>
<b>Dépense</b>			<b>10,406</b>	<b>10,607</b>	<b>11,070</b>
+	Redevance assainissement		11,341	11,962	11,762
+	Subventions et primes d'épuration		1,360	0,770	2,854
+	Autres produits		0,576	0,575	0,788
+	Produits exceptionnels		0,138	0,096	0,491
+	Produits financiers		0,263	0,038	0,032
Réel			<b>13,678</b>	<b>13,442</b>	<b>15,927</b>
+	Autres opérations d'ordre		0,079	0,087	0,093
Ordre			<b>0,079</b>	<b>0,087</b>	<b>0,093</b>
<b>Recette</b>			<b>13,757</b>	<b>13,529</b>	<b>16,021</b>

## BUDGET ASSAINISSEMENT

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Résultat investissement reporté</b>	-3,525	-3,899	-2,273
<b>Affectation de résultat</b>	3,994	3,351	2,923
<b>Résultat</b>	-4,368	-1,726	-2,829
<b>Résultat cumulé</b>	-3,899	-2,273	-2,179
<b>Besoin de financement</b>	-7,058	-4,497	-5,982

### SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2018 - budget Assainissement				XL		
				CA 2016	CA 2017	CA 2018
		⊕ Avances et dettes compensées		0,348	0,348	0,348
		⊕ Remboursement de la dette		1,576	1,688	1,765
		⊕ Dépenses d'équipement		7,158	5,649	6,059
	Réel			<b>9,082</b>	<b>7,685</b>	<b>8,172</b>
	⊖	⊕ Opérations d'ordre		0,134	0,124	0,121
	Ordre			<b>0,134</b>	<b>0,124</b>	<b>0,121</b>
	<b>Dépense</b>			<b>9,216</b>	<b>7,809</b>	<b>8,293</b>
	⊖	⊕ Subventions		0,438	0,287	0,637
		⊕ Avances et dettes compensées		0,348	0,348	0,348
		⊕ Autres recettes		0,406	0,000	0,000
		⊕ Emprunts		0,832	2,554	1,206
	Réel			<b>2,023</b>	<b>3,188</b>	<b>2,190</b>
	⊖	⊕ Amortissements		2,757	2,859	3,246
		⊕ Autres opérations d'ordre		0,068	0,037	0,027
	Ordre			<b>2,824</b>	<b>2,896</b>	<b>3,274</b>
	<b>Recette</b>			<b>4,848</b>	<b>6,084</b>	<b>5,464</b>

## BUDGET TRANSPORTS

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Dépenses réelles hors flux croisés</b>	43,526	41,951	44,334
<b>Recettes réelles hors flux croisés</b>	44,002	55,178	47,802
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,000	0,000	1,445
<b>Résultat</b>	9,079	22,024	13,695
<b>Résultat cumulé</b>	9,079	22,024	12,250
<b>Epargne brute</b>	10,814	6,553	1,768

### SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2018 - budget Transports				XL
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
[-] [-] [+]	33,622	37,507	42,333	Délégation de service public
	0,465	0,502	0,455	Subventions
	0,366	0,489	0,916	Charges du service public
	0,713	0,674	0,361	Reversement de versement transport
	0,255	0,252	0,265	Frais financiers
	0,004	0,017	0,004	Charges exceptionnelles
	8,100	2,508	0,000	Provisions
	0,000	0,003	0,000	Autres dépenses
Réel	<b>43,526</b>	<b>41,951</b>	<b>44,334</b>	
[-] [-] [+]	3,002	2,824	3,691	Amortissements
	0,000	0,000	0,000	Autres opérations d'ordre
Ordre	<b>3,002</b>	<b>2,824</b>	<b>3,691</b>	
<b>Dépense</b>	<b>46,528</b>	<b>44,775</b>	<b>48,025</b>	
[-] [-] [+]	5,283	4,156	3,554	Délégation de service public
	27,966	27,788	27,550	Versement Transport
	9,079	20,505	15,140	Reprise de provision
	11,316	11,323	13,498	Participation du budget principal
	1,603	2,306	1,280	Subventions
	0,038	0,238	0,257	Autres produits
	0,032	0,186	0,022	Produits exceptionnels
	0,000	0,000	0,000	Produits financiers
Réel	<b>55,318</b>	<b>66,502</b>	<b>61,241</b>	
[-] [-] [+]	0,289	0,298	0,479	Autres opérations d'ordre
Ordre	<b>0,289</b>	<b>0,298</b>	<b>0,479</b>	
<b>Recette</b>	<b>55,607</b>	<b>66,799</b>	<b>61,720</b>	

## BUDGET TRANSPORTS

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Résultat investissement reporté</b>	-5,302	-6,661	-20,235
<b>Affectation de résultat</b>	6,237	9,079	20,580
<b>Résultat</b>	-7,595	-22,653	-13,900
<b>Résultat cumulé</b>	-6,661	-20,235	-13,555
<b>Besoin de financement</b>	-10,309	-25,179	-17,112

### SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2018 - budget Transports				XL			
				CA 2016	CA 2017	CA 2018	
		+	Remboursement de la dette	0,552	0,618	0,670	
		+	Dépenses d'équipement	13,970	30,056	42,182	
	Réel			<b>14,522</b>	<b>30,674</b>	<b>42,852</b>	
	Ordre		+	Opérations d'ordre	0,527	3,069	0,479
				<b>0,527</b>	<b>3,069</b>	<b>0,479</b>	
	<b>Dépense</b>			<b>15,049</b>	<b>33,743</b>	<b>43,331</b>	
			+	Subventions	0,083	3,845	2,122
			+	Emprunts	2,330	1,650	23,600
			+	Autres recettes	1,800	0,000	0,018
	Réel			<b>4,213</b>	<b>5,495</b>	<b>25,740</b>	
	Ordre		+	Amortissements	3,002	2,824	3,691
			+	Autres opérations d'ordre	0,239	2,771	0,000
				<b>3,241</b>	<b>5,595</b>	<b>3,691</b>	
	<b>Recette</b>			<b>7,454</b>	<b>11,090</b>	<b>29,431</b>	

## BUDGET GEMAPI

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses réelles hors flux croisés	1,428	1,743	2,127
Recettes réelles hors flux croisés	3,002	3,002	3,050
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Résultat</b>	<b>1,574</b>	<b>1,260</b>	<b>0,921</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>1,574</b>	<b>1,260</b>	<b>0,921</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1,574</b>	<b>1,260</b>	<b>0,923</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT

Compte Administratif 2018 - budget GEMAPI				XL		
				CA 2016	CA 2017	CA 2018
+	+	Charges du service public		0,658	0,805	1,150
	+	Subventions		0,770	0,938	0,941
	+	Autres dépenses		0,000	0,000	0,036
	+	Frais financiers		0,000	0,000	0,001
	Réel			<b>1,428</b>	<b>1,743</b>	<b>2,127</b>
	+	Amortissements		0,000	0,000	0,003
	Ordre			<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,003</b>
<b>Dépense</b>				<b>1,428</b>	<b>1,743</b>	<b>2,130</b>
+	+	Taxe GEMAPI		3,002	3,002	3,034
	+	Subventions		0,000	0,000	0,016
	Réel			<b>3,002</b>	<b>3,002</b>	<b>3,050</b>
<b>Recette</b>				<b>3,002</b>	<b>3,002</b>	<b>3,050</b>



## BUDGET ZAC LOON-PLAGE

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses réelles hors flux croisés	0,015	0,122	0,023
Recettes réelles hors flux croisés	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
Résultat	0,000	0,000	0,000
Résultat cumulé	0,000	0,000	0,000
<b>Epargne brute</b>	<b>-0,015</b>	<b>-0,122</b>	<b>-0,023</b>

### SECTION FONCTIONNEMENT

XL			
Compte Administratif 2018 - budget ZAC Loon-Plage			
	CA 2016	CA 2017	CA 2018
[-] Charges de service public	0,015	0,122	0,023
Réal	<b>0,015</b>	<b>0,122</b>	<b>0,023</b>
[-] Opérations d'ordre	0,442	0,457	0,579
Ordre	<b>0,442</b>	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>
<b>Dépense</b>	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>	<b>0,602</b>
[-] Opérations d'ordre	0,457	0,579	0,602
Ordre	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>	<b>0,602</b>
<b>Recette</b>	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>	<b>0,602</b>

## BUDGET ZAC LOON-PLAGE

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Résultat investissement reporté</b>	0,000	0,000	0,000
<b>Affectation de résultat</b>	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat</b>	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat cumulé</b>	0,000	0,000	0,000
<b>Besoin de financement</b>	0,015	0,122	0,023

### SECTION INVESTISSEMENT

Compte Administratif 2018 - budget ZAC Loon-Plage				XL
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Opérations d'ordre	0,457	0,579	0,602	
Ordre	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>	<b>0,602</b>	
<b>Dépense</b>	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>	<b>0,602</b>	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Participation du budget principal	0,015	0,122	0,023	
Réel	<b>0,015</b>	<b>0,122</b>	<b>0,023</b>	
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Opérations d'ordre	0,442	0,457	0,579	
Ordre	<b>0,442</b>	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>	
<b>Recette</b>	<b>0,457</b>	<b>0,579</b>	<b>0,602</b>	

## II) Analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

### A) Les recettes 2018

Tous budgets confondus, les recettes réelles de fonctionnement, (hors reprise de provision et hors flux croisés), s'élèvent en 2018 à 481,015 M€ contre 481,466 M€ en 2017. Les recettes sont ainsi en stabilité par rapport à l'exercice précédent, malgré une hausse de la fiscalité de 9 M€.

#### ⇒ AU BUDGET PRINCIPAL

En euros	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018 en €	Evolution 2017-2018 en %
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>352 359 453</b>	<b>371 833 852</b>	<b>376 334 689</b>	<b>4 500 837</b>	<b>1,21%</b>
DONT					
Rôles supplémentaires et complémentaires	1 262 018	1 209 633	3 425 116	2 215 483	183,15%
Fiscalité (CET, CVAE, TH, TASCUM, IFER ...)	109 460 974	115 740 648	122 826 738	7 086 090	6,12%
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>110 722 992</b>	<b>116 950 281</b>	<b>126 251 854</b>	<b>9 301 573</b>	<b>7,95%</b>
Compensations suppression de la TP	187 060 710	187 060 710	186 929 182	-131 528	-0,07%
Compensations exonérations ex taxe professionnelle (DUCSTP)	468 698	145 872	0	-145 872	-100,00%
Compensations exonérations taxe d'habitation	994 077	1 464 927	1 509 287	44 360	3,03%
<b>TOTAL COMPENSATIONS FISCALES</b>	<b>188 523 485</b>	<b>188 671 509</b>	<b>188 438 469</b>	<b>-233 040</b>	<b>-0,12%</b>
<b>TOTAL FISCALITE ET COMPENSATIONS FISCALES</b>	<b>299 246 477</b>	<b>305 621 790</b>	<b>314 690 323</b>	<b>9 068 533</b>	<b>2,97%</b>
<b>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>38 144 378</b>	<b>35 230 717</b>	<b>34 516 493</b>	<b>-714 224</b>	<b>-2,03%</b>
<b>TOTAL RECETTES FISCALES ET DGF</b>	<b>337 390 855</b>	<b>340 852 507</b>	<b>349 206 816</b>	<b>8 354 309</b>	<b>2,45%</b>
Taxe sur l'électricité (reversée aux communes)	79 736	73 507	75 884	2 377	3%
Autres produits	8 316 894	7 485 415	8 725 493	1 240 078	17%
Reprise partielle sur provisions (contentieux fiscal)			10 664 474	10 664 474	
FPIC encaissé	2 514 194	5 328 259	5 270 150	-58 109	-1%
Produits exceptionnels	4 057 774	2 811 631	2 391 872	-419 759	-15%
Indemnité exceptionnelle (contentieux fiscal)	0	15 282 532	0	-15 282 532	-100%

Les recettes réelles du budget principal connaissent une hausse globale de 1,21 % (+ 4,50 M€).

Cette hausse intègre cependant la reprise partielle sur provisions dans le cadre d'un contentieux fiscal pour 10,66 M€. Hors recettes exceptionnelles (recette exceptionnelle de 15 M€ en 2017 et 10 M€ en 2018), l'augmentation est portée à 2,56 %, soit + 9,12 M€.

Il convient de rappeler que le budget principal, hors recettes exceptionnelles, est composé pour 60 % environ de dotations et compensations de l'Etat, les 40% restants étant composés de recettes fiscales directes et d'autres recettes.

### **Les recettes issues de la fiscalité :**

Le total des **ressources fiscales** représente **126,252 M€** réparties comme suit :

- **La cotisation économique territoriale (CET)** versée par les entreprises s'élève à **86,31 M€ (contre 81,817 M€ en 2017)**. Cette recette connaît une augmentation de 5,50 % en 2018.

La CET est composée de 2 éléments :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE) : 70,62 M€ en progression de 6,17 M€ soit 9,57 %
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui baisse à 15,69 M€ en 2018, contre 17,05 M€ en 2017, soit – 8,01 %.

Une fois encore, l'instabilité de cette recette est à souligner. Pour rappel, elle s'appuie sur la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, données très volatiles, générant ainsi un effet de régularisation d'une année sur l'autre. Par ailleurs, la répartition de la CVAE ne s'effectue pas en fonction du produit national collecté mais selon la territorialisation du produit (selon la répartition des valeurs locatives des bâtiments et des effectifs des territoires d'implantation des établissements).

Cette recette reste par conséquent très difficile à évaluer, les effets (positifs ou négatifs) se vérifiant a posteriori.

- **Les taxes "ménages" (taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties)** sont constatées en très légère progression provenant de la revalorisation des bases : **20,07 M€**, contre 19,80 M€ en 2017, soit + 1,36 %.
- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** progresse en 2018 de **13,74 M€** alors qu'elle s'élevait à 10,98 M€ en 2017, soit + 0,8 %.
- Les **rôles supplémentaires** de "l'ex-taxe professionnelle" et de compensation relais, homologués pour **3,43 M€** en 2018, contre 1,21 M€ en 2017.
- Les recettes de la taxe sur les surfaces commerciales (**TASCOM**) s'élèvent à **2,70 M€** en 2018 contre 3,45 M€ en 2017, soit - 21,74 %.

Cette baisse conséquente provient, pour rappel, de la perception de recettes exceptionnelles en 2017 (majoration de 50% de l'acompte de la taxe versé par les établissements de plus de 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente ainsi que les retombées de l'étude menée en 2016, visant à contrôler et optimiser l'encaissement de cette taxe).

Hors rôles supplémentaires, les recettes issues de la fiscalité ont ainsi progressé de 7,09 M€ (+6,12 %), hausse provenant du produit issu de la CFE.

**La compensation de l'Etat au titre de la suppression de la taxe professionnelle**, matérialisée par la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) a été encaissée à hauteur de **186,93 M€, en quasi-stabilité comparativement à 2017 (187,06 M€)**.

**Les "autres" compensations de l'Etat** s'établissent en 2018 à **1,51 M€**, contre 1,61 M€ en 2017, soit une baisse de 0,1 M€.

**La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** est, pour rappel, composée de la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.

La DGF continue de baisser en 2018 : 34,52 M€ contre 35,23 M€ en 2017, **soit -0,71 M€, - 2,03 %**. Cette diminution est moins marquée que les autres années dans la mesure où le gouvernement a décidé, après de nombreuses réclamations des collectivités locales, d'annuler en 2018 l'augmentation de la participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. Cette mesure avait déjà été annoncée lors du rapport du compte administratif 2017.

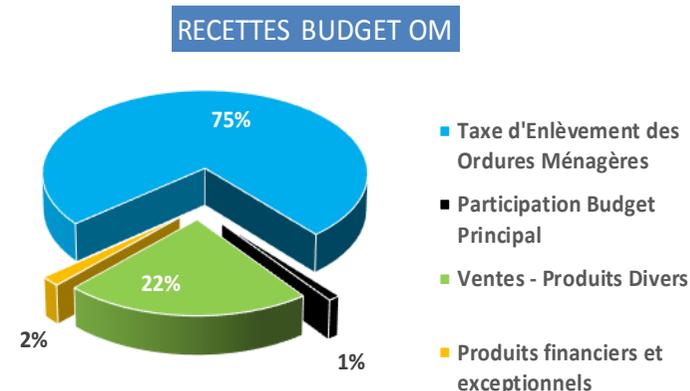
**La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** perçue et reversée, depuis 2016, par la communauté urbaine, uniquement pour les communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants. Les recettes issues de la TCFE s'élèvent à **0,076 M€** contre 0,074 M€ en 2017 (recette basée sur les consommations en électricité).

**Les autres produits** (autres dotations, produits financiers, loyers...), s'établissent en 2018 à **8,725 M€** contre 7,485 M€ en 2017, en hausse de 1,240 M€.

**Les produits exceptionnels**, par nature très variables, sont constatés pour 13,056 M€ en 2017 contre 18,094 M€ en 2017. Il s'agit pour l'essentiel de produits de cessions de biens immeubles (0,933 M€ en 2017 contre 1,868 M€ en 2017) mais surtout de reprise partielle sur provisions consécutivement à un **contentieux fiscal pour un peu plus de 10 M€**.

## ⇒ LES RECETTES DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Recettes fonctionnement budget ordures ménagères	2016	2017	2018
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,628	28,019	28,699
Participation Budget Principal	2,395	0,18	0,419
Ventes - Produits Divers	7,282	8,84	8,53
Produits financiers et exceptionnels	1,084	1,148	0,671
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>38,39</b>	<b>38,19</b>	<b>38,32</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>35,99</b>	<b>38,01</b>	<b>37,90</b>



Les recettes réelles du budget Ordures Ménagères sont en très légère diminution de 0,11 M€ (hors subvention du budget principal) en 2018. Cette variation s'explique par :

➤ **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères** s'élève en 2018 à **28,699 M€** (contre 28,019 M€ en 2017).

Le produit de cette taxe progresse de 0,680 M€ soit + 2,43 %.

Le taux de la taxe ayant été maintenu (17,78 %), cette hausse provient de :

- la revalorisation forfaitaire des bases (1,24 %) par la loi de finances 2018 (pour 0,347 M€). À compter de 2018, les valeurs locatives foncières (non visées par la révision des valeurs locatives des locaux professionnels) sont majorées par un coefficient qui est désormais calculé.
- l'élargissement du périmètre de taxation ainsi que l'augmentation du taux de TEOM sur la commune de SPYCKER (en période de lissage depuis son intégration) pour 0,333 M€.

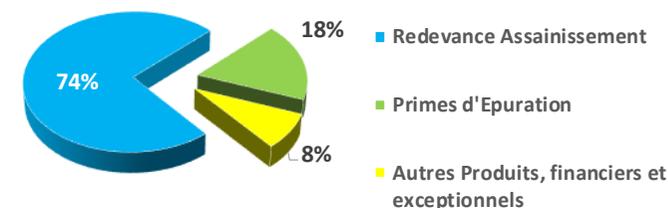
➤ **Le poste "ventes et produits divers"** est relativement stable à 8,53 M€ contre 8,84 M€ en 2017, **soit - 0,31 M€**. Ces recettes sont issues pour l'essentiel des produits des CVE et CVO (électricité, compost, ...) et de l'organisme de soutien « Citéo » (ex éco-emballage et éco folio).

➤ **Pour couvrir les dépenses maîtrisées en 2018**, la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre est en légère augmentation mais reste symbolique à 1% du budget soit 0,419 M€ en 2018 contre 0,180 M€ en 2017 (+ 0,24 M€).

## ⇒ LES RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Recettes fonctionnement budget assainissement	2016	2017	2018
Redevance Assainissement	11,341	11,962	11,762
Primes d'Épuration	1,360	0,770	2,854
Autres Produits, financiers et exceptionnels	0,977	0,710	1,311
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>13,678</b>	<b>13,442</b>	<b>15,927</b>

### RECETTES DU BUDGET ASSAINISSEMENT



Près de 74 % des recettes du budget assainissement proviennent de la **redevance assainissement**.

Pour rappel, cette redevance est due par les particuliers et les entreprises, à l'exception des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, sont contraints d'assainir leurs eaux usées de manière autonome.

En 2018, les recettes correspondant au produit de la redevance s'élèvent à **11,762 M€** contre 11,962 M€ en 2017 soit une baisse de 0,2 M€.

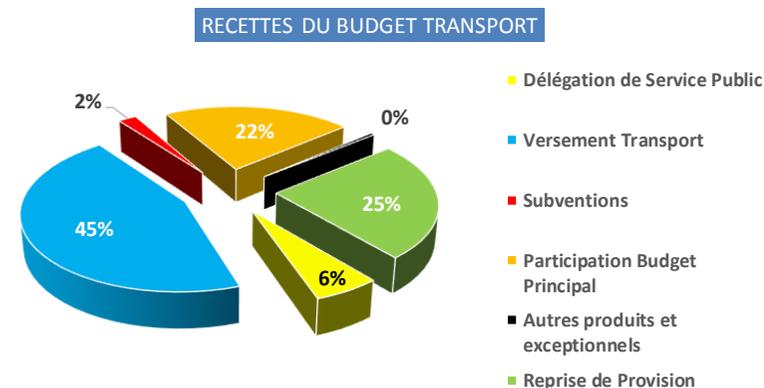
Les **autres produits du service** (primes d'épuration, autres produits) sont, pour leur part, en hausse de 2,685 M€.

Cette hausse importante s'explique par le décalage des soldes de primes d'épuration de 2016 qui ont été encaissés en 2018 au lieu de 2017.

Au final, les recettes du budget assainissement enregistrent une **augmentation de 18,49 %** entre 2017 et 2018.

## ⇒ LES RECETTES DU BUDGET TRANSPORT

Recettes fonctionnement transport	2016	2017	2018
Délégation de Service Public	5,283	4,174	3,554
Versement Transport	27,966	27,788	27,550
Subventions	1,603	2,306	1,280
Participation Budget Principal	11,316	11,323	13,438
Autres produits et exceptionnels	0,071	0,406	0,279
Reprise de Provision	9,079	20,505	15,140
<b>Sous total Recettes réelles</b>	<b>55,318</b>	<b>66,502</b>	<b>61,241</b>
<b>Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)</b>	<b>44,002</b>	<b>55,178</b>	<b>47,802</b>



Les recettes du budget transport (hors subvention du budget principal) ont diminué de 7,376 M€, dont – 5,365 M€ de reprise de provision pour le THNS, soit, en réalité, une baisse de 2,01 M€. Les recettes se décomposent comme suit :

- Le **versement transport**, qui contribue à hauteur de 45 % du budget transport, est dû par les entreprises et administrations embauchant plus de 11 salariés. Le taux appliqué sur la masse salariale est resté stable à 1,55 % depuis l'année 2011.

Cette recette est constatée à hauteur de **27,55 M€** en 2018 (contre 27,788 M€ en 2017), soit une quasi-stabilité à – 0,85 %.

- Les recettes relatives à la **délégation de service public** représentent 6 % des recettes à 3,554 M€ (contre 4,174 M€ en 2016). Ces recettes sont constatées en baisse de 0,62 M€, qui s'explique par un recul des recettes issues de la billettique suite à la mise en œuvre de la gratuité totale à partir du 1<sup>er</sup> septembre.

- Les **subventions** reçues, ont été encaissées à hauteur de 1,280 M€ contre 2,306 M€ en 2017.

Ces subventions de fonctionnement du budget transport concernent, en 2018, les participations du Conseil Régional pour un montant de 1,28 M€ pour le transport des lycéens (contre 0,995 M€). En revanche, la participation du département pour le transport des lycéens et collégiens s'est arrêtée en 2018 (contre 1,311 M€ en 2017).

- Une **quatrième reprise de provision** du versement transport a été effectuée en 2018, pour 15,140 M€. Elle correspond aux dépenses effectuées dans le cadre du THNS.
- La **participation du budget principal**, variable d'équilibre de ce budget, s'est avérée nécessaire pour un montant de 13,438 M€ contre 11,323 M€ en 2017, soit + 2,115 M€.

La reprise de provision n'intervient pas dans le calcul de la subvention d'équilibre, dans la mesure où elle est affectée directement au financement des travaux du THNS.

## **B) Les dépenses de fonctionnement**

La progression globale des dépenses réelles de fonctionnement, tous budgets confondus (hors flux croisés), ressort à **+ 30,105 M€, soit une hausse de 7,66%**.

L'évolution de ces dépenses sera analysée par structure de dépenses, d'une part et par budget, d'autre part.

## ⇒ LES CHARGES STRUCTURELLES ET LEUR POIDS DANS LE BUDGET

### Les charges de personnel :

CHARGES DE PERSONNEL					
LIBELLES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017	En %
EN M€					
BUDGET PRINCIPAL	54,819	56,858	55,497	-1,361	-2,39%
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,550	0,539	0,491		
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,862	1,702	1,773		
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,288	0,334	0,348		
<i>dont Service commun garage-part communes</i>		0,312	0,468		
<i>dont Service commun Médecine Preventive-part communes</i>			0,022		
<i>Dont reprise compétence tourisme</i>		0,086	0,086		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	53,119	53,885	52,309	-1,576	-2,92%
BUDGET ORDURES MENAGERES	12,573	12,516	12,493	-0,023	-0,18%
BUDGET ASSANISSEMENT	3,889	3,896	4,034	0,138	3,54%
<b>TOTAL Budgets</b>	<b>71,281</b>	<b>73,270</b>	<b>72,024</b>	<b>-1,246</b>	<b>-1,70%</b>
<b>TOTAL Budgets retraités périmètre constant</b>	<b>69,581</b>	<b>70,297</b>	<b>68,836</b>	<b>-1,461</b>	<b>-2,08%</b>

### Des dépenses de plus en plus tournées vers la coopération et la mutualisation

Sur un réalisé de près de 72 M€ de charges de personnel hors budget Transport :

- 9,4% (6,8 M€) de ces charges correspondent à des dépenses de service commun (dont 3,1M€ de dépenses soutenues par les communes).
- 3,2% (2,5 M€) de ces charges correspondent à d'autres dispositifs de solidarité intercommunale (mise à disposition d'agents dans les communes et associations) et à de nouvelles prises de compétences (promotion du tourisme, intégration du CIAC de Bourbourg au 1<sup>er</sup> janvier 2019), contre 2 M€ en 2017.

### Une maîtrise générale de la masse salariale en 2018, expliquée principalement par un rythme de départ 2018 plus élevé que les arrivées.

Ces dépenses de personnel ont baissé de 1,7 % (soit plus de 1,2 M€) entre 2017 et 2018 malgré les dépenses précitées (enregistrées sur une année pleine en 2018 contrairement à 2017).

En ne retenant que les dépenses exclusivement affectées à la collectivités (hors recettes des services communs et des mises à disposition), l'évolution des dépenses est plus marquée et affiche une baisse de plus de 2%.

Les efforts en matière des dépenses de personnel en 2018 s'expliquent en premier lieu par un rythme de départ plus important que les recrutements externes dès le début 2018.

Les données du bilan social affichent 59 sorties contre 36 arrivées et stagiairisations en 2018 à comparer aux 89 sorties et 90 arrivées et stagiairisations de 2017.

Il est à noter que les départs de fin d'année au 31/12/18 sont comptabilisés au 01/01/2019. Cette remarque est d'autant plus valable qu'en 2018, un nombre important de départs en retraite ont été enregistrés au 31/12/2018.

Le graphique suivant illustre, et montre également le **différentiel important entre les arrivées et les sorties entre mars et juin 2018 ainsi qu'entre octobre et décembre 2018**.



Ce différentiel constitué a conduit à un stock de postes vacants à pourvoir de 87 postes au 01/01/2019 (contre 51 au 01/01/2018).

**Un autre élément d'explication** se trouve dans la maîtrise de dépenses telles que le recrutement d'emplois temporaires pour renfort et remplacement ou vacances, grâce aux systèmes d'enveloppes par DGA, ainsi que dans la non réalisation de dépenses telles que les allocations chômage. La prestation auparavant assurée

par la CUD en auto-assurance, cette dépense, très aléatoire, puisqu'elle dépend des demandes des rechargements de droits des contrats temporaires éligibles, a vocation à moyen terme à disparaître dans le cadre du nouveau système d'adhésion à Pole emploi, désormais compétent pour la prise en charge de ces allocations (gestion des reliquats de contrats antérieurs à février 2017).

- Allocations chômage : 53 K€ de non réalisé
- Vacataires : 11 K€ de non réalisé
- Temporaires : - 231K€ par rapport au consommé 2017

### **Perspectives 2019 : un effet report sur le premier semestre 2019**

Sur 2019, malgré une sortie massive d'agent en décembre 2018 (19) comportant une majorité de départ à la retraite, la situation se rééquilibre par rapport à 2018, résultat des procédures de remplacement 2018 arrivant à leur terme en 2019.

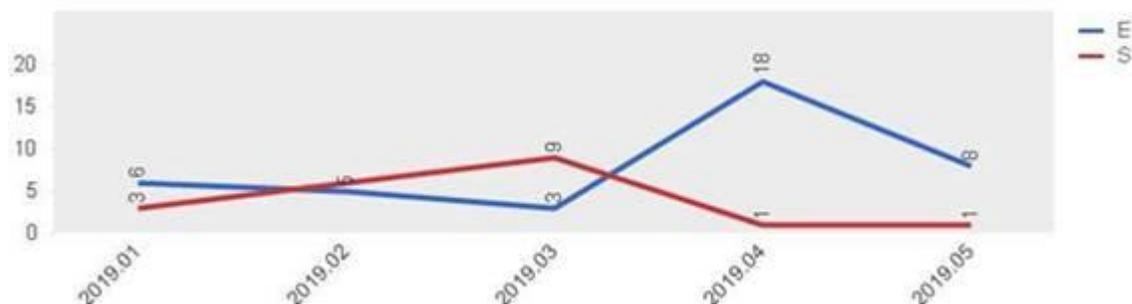
Le nombre d'arrivées d'agents sur ces 5 premiers mois (41) est supérieur au chiffre de l'année 2018.

Cette situation de report est la traduction :

- d'une volonté de favoriser les parcours internes en ouvrant prioritairement en interne les postes avant de solliciter des compétences externes.
- d'un volume de postes vacants qualifiés et spécifiques nécessitant des compétences externes supérieur à l'année 2017 et 2018 (infirmier, chefs de projet complexes, chauffeur ampliroll...)
- d'un contingent de recrutements d'agents de collecte depuis le vivier à l'issue de périodes de non-titulaires (9 agents sur avril), générant un report de dépenses de personnels temporaires à permanents

Sur les 99 postes encore vacants recensés à fin avril 2019, 8 sont « gelés », 15 en attente de lancement, 40 procédures en cours et 17 postes pourvus (arrivée de l'agent dans les 3 mois).

Evolution mensuelle des entrées/sorties d'agents permanents  
(hors mises en position administrative d'absence)



A noter tout de même que 25 départs à la retraite sont actuellement prévus dans les 6 prochains mois selon les informations actuellement disponibles. La masse salariale évoluera en fonction des résultats des prochaines procédures de recrutements et notamment la part des mobilités internes par rapport aux recrutements externes, représentant en moyenne 54% des procédures sur la période 2017/2018.

### **Perspectives 2019-2020 : la poursuite des réflexions sur les sujets de mutualisations et le début de grands chantiers RH**

Après un lancement en septembre 2018 du service commun de médecine préventive, l'année 2019 est l'année de la mise en œuvre complète du dispositif avec l'arrivée de deux médecins et d'une infirmière en ce premier semestre 2019 pour satisfaire pleinement le besoin dans le cadre d'une démarche qualitative. Les Ressources Humaines CUD sont par ailleurs acteurs des réflexions permettant d'étudier de nouvelles pistes de mutualisations et de coopération.

En plus des chantiers de réorganisations thématiques portées par les directions opérationnelles, ces prochaines années verront le lancement de grands chantiers RH tels que le temps de travail et le régime indemnitaire, sujets à forts impacts potentiels sur les organisations et la masse salariale.

## Les subventions versées :

### Subventions versées

LIBELLES En M €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017	en %
BUDGET PRINCIPAL	19,721	23,597	25,337	1,740	8,82%
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,003	0,005	0,006		
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,005	0,017	0,021		
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,002	0,004	0,008		
<i>dont Service commun garage-part communes</i>		0,004	0,007		
<i>dont reprise compétence tourisme</i>		1,573	1,730		
<i>dont reprise Kursaal</i>			0,278		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	19,711	21,994	23,287	1,293	6,56%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,133	0,174	0,133	-0,041	-30,83%
BUDGET ASSAINISSEMENT (*)	0,060	0,073	0,073	0,000	0,00%
BUDGET TRANSPORT	0,465	0,502	0,455	-0,047	-10,11%
BUDGET GEMAPI	0,770	0,938	0,941	0,003	0,39%
<b>TOTAL Budgets</b>	<b>21,149</b>	<b>25,284</b>	<b>26,939</b>	<b>1,655</b>	<b>7,83%</b>
<b>TOTAL Budgets retraités périmètre constant</b>	<b>21,139</b>	<b>23,681</b>	<b>24,889</b>	<b>1,208</b>	<b>5,71%</b>

(\*) Subventions comptabilisées au Chapitre 012 Charges de personnel

Les subventions de fonctionnement sont constatées en hausse de 1,655 M€.

Il convient cependant de retraiter cette hausse de plusieurs montants :

- Le reprise du Kursaal pour 278 K€ ;

- La reprise de la compétence tourisme pour 157 K€. Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant (part subventions) ;
- La part des communes pour les services communs ("système d'information", "Archives", "Garage" et "ADS") pour 12 K€

Cette croissance des subventions, ramenée à +1,208 M€, s'explique pour l'essentiel comme suit :

- Une augmentation de +726 K€ de la subvention pour l'espace santé du littoral ;
- Une augmentation de +634 K€ de la subvention pour l'office de tourisme et des congrès Dunkerque Dunes de Flandre ;
- Une augmentation de +269 K€ de la subvention pour les assises de l'énergie dans le contexte du 20<sup>ème</sup> anniversaire à Dunkerque.

Ces hausses sont néanmoins compensées par une diminution des subventions notamment pour :

- Une diminution de la subvention Pôle Energie à hauteur de -220 K€ ;
- Une diminution de -179 K€ pour l'office de tourisme Rives de l'Aa dorénavant versé à l'OT Communautaire.

## Les charges du service public :

### CHARGES DU SERVICE PUBLIC

LIBELLES EN M€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation 2018/2017 en M€	En %
BUDGET PRINCIPAL	21,130	22,518	24,199	1,681	7,47%
<i>dont service commun ADS-part communes</i>	0,034	0,052	0,042		
<i>dont Service commun systèmes d'information-part Dunkerque</i>	0,022	0,045	0,272		
<i>dont Service commun des archives-part communes</i>	0,085	0,070	0,074		
<i>dont Service commun garage-part communes</i>		0,054	0,073		
<i>dont Service commun Médecine Préventive-part communes</i>		0,325	0,325		
<i>dont recettes stationnement en compensation</i>		0,325	0,283		
<i>Dont reprise compétence tourisme</i>			0,040		
BUDGET PRINCIPAL retraité périmètre constant	20,989	21,647	23,090	1,443	6,67%
BUDGET ORDURES MENAGERES	17,523	17,716	17,536	-0,180	-1,02%
BUDGET ASSANISSEMENT	2,390	2,179	2,313	0,134	6,15%
BUDGET GEMAPI	0,658	0,805	1,150	0,345	42,86%
<b>TOTAL Budgets</b>	<b>41,701</b>	<b>43,218</b>	<b>45,198</b>	<b>1,980</b>	<b>4,58%</b>
<b>TOTAL Budgets retraités périmètre constant</b>	<b>41,560</b>	<b>42,347</b>	<b>44,089</b>	<b>1,742</b>	<b>4,11%</b>
BUDGET TRANSPORT - DSP	33,622	37,507	42,333	4,826	12,87%

Les charges à caractère général croissent de 1,980 M€, soit une hausse de 4,6%. **Après retraitement des variations sur transfert de charges, compensées par le biais de l'attribution de compensation, ou de recettes nouvelles, les dépenses augmentent de 1,7 M€ soit + 4,11%.**

L'évolution doit être étudiée budget par budget, ceux-ci évoluant de manière différenciée.

Par budget :

- pour **le budget principal**, l'évolution des charges est en hausse : 1,681 M€, soit +7,47 %.

Il convient cependant, comme pour les dépenses de personnel et les subventions, de retraiter cette hausse du différentiel lié à la mise en place des services communs ADS, archives, systèmes d'information, garage, médecine préventive, reprise du stationnement et d'un volet de la compétence tourisme pour 1,109M€. Cette somme est neutralisée par diminution de l'attribution de compensation de même montant (part charges à caractère général).

La reprise des dépenses de stationnement de 401K€ s'accompagne d'une recette nouvelle de 283 K€ qui vient également en atténuation de ces charges.

L'augmentation, ainsi ramenée à 1,443 M€ (soit 6,67 %), provient pour l'essentiel :

- des dépenses diverses liées à la mise en place d'expositions au Learning Center pour +260K€
- de dépenses relatives à la mise en place du projet Territoire d'Innovation pour +231K€
- de la montée en charge du réseau des balises et des charges y afférant avec une hausse de cette opération pour +225K€
- des frais de nettoyage en progression de +206K€ en 2019 avec un choix d'externalisation
- les charges liées au fonctionnement de la ruche d'entreprise à Saint Pol sur mer pour +209K€ géré par la SPAD
- la construction de la nouvelle patinoire avec des charges à caractère général dont l'assurance dommage construction et la redevance pour services rendus pour +204K€
- les charges liées aux travaux imputables en fonctionnement concernant le stade Tribut (dont l'assurance dommage construction) pour +175K€
- les frais liés au programme d'information général autour de la lutte contre la précarité énergétique mis en place avec Soliha pour + 160K€

Les autres charges sont stabilisées, en notant une baisse des dépenses au titre du développement du tourisme pour -240K€ en 2018 lié à la promotion 2017 du film DUNKIRK.

- concernant **le budget des ordures ménagères**, une diminution de **0,180 M€** est constatée, soit -1,02 %. Cette diminution, s'explique essentiellement par des régularisations en 2017 sur le contrat d'exploitation du centre de valorisation énergétique.
  
- **le budget assainissement**, voit ses charges augmentées de **0,134 M€**, soit + 6,15%. La variation relève à la fois de hausse sur certains postes tels que les frais de sous-traitance générale sur le système d'assainissement (+118K€), le carburant des véhicules (+41K€), la maintenance en fonctionnement (+27K€) tandis que des diminutions de charges sont constatées notamment, sur l'achat de biens pour les postes de relèvement (-61K€) sur les fournitures d'entretien et petit équipements (-27K€).
  
- **le budget GEMAPI**, l'évolution des charges est en hausse de **0,345 M€**, soit 42,86 %. Cette augmentation s'explique essentiellement de la participation à la 1<sup>ère</sup> section des wateringues (+273K€) mais aussi la prise en charge des travaux de fauchage des accotements de voirie(+41K€).
  
- **le budget transport** : les charges de service publics sont en nette progression par rapport à 2017 : + **4,826 M€**, soit + 12,87 % . Cette évolution est notamment la résultante de l'évolution de la DSP Transport avec le développement de l'offre et la mise en place en septembre de la gratuité.

## Les Frais financiers

LIBELLES EN M€	CA 2016			CA 2017			CA 2018			EVOLUTION CA 2017/2018	
	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers	Produits Financiers	Frais Financiers Nets	Frais Financiers Nets	
										En M€	En %
<b>BUDGET PRINCIPAL (1)</b>	7,17	0,90	<b>6,27</b>	6,43	0,77	<b>5,66</b>	5,99	0,65	<b>5,35</b>	-0,31	-5,50%
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	0,69	0,26	<b>0,43</b>	0,64	0,04	<b>0,60</b>	0,61	0,03	<b>0,58</b>	-0,02	-3,98%
<b>BUDGET DES ORDURES MENAGERES</b>	3,81	0,64	<b>3,17</b>	3,60	0,54	<b>3,06</b>	3,39	0,48	<b>2,91</b>	-0,15	-4,84%
<b>BUDGET TRANSPORT</b>	0,25	0,00	<b>0,25</b>	0,25	0,00	<b>0,25</b>	0,26	0,00	<b>0,26</b>	0,01	5,18%
<b>BUDGET GEMAPI</b>							0,00	0,00	<b>0,00</b>	0,00	NS
<b>TOTAL</b>	11,92	1,80	<b>10,12</b>	10,92	1,35	<b>9,57</b>	10,26	1,16	<b>9,10</b>	-0,47	-4,93%

(1) hors intérêts des emprunts Kursaal remboursés à la Ville de Dunkerque

**Les frais financiers nets consolidés sont de nouveau orientés à la baisse de manière significative -0.47 M€ au terme de l'exercice 2018 et s'élèvent à 9,10M€ (contre 9,57M€ en 2017 et 10,12M€ en 2016).**

**La stratégie de "variabilisation" mise en place par la Communauté Urbaine de Dunkerque conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements principalement à taux variable, afin de profiter pleinement des taux courts monétaires historiquement bas, est à l'origine de cette réduction des frais financiers nets constatée sur l'exercice 2018 de -4,93%.**

### ⇒ CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation **au SDIS** (service d'incendie et de secours du département) qui a été versée pour 12,871 M€ en 2018, contre 12,777 M€ en 2017. Une augmentation est constatée en 2018 alors que jusqu'alors, l'harmonisation des cotisations permettaient une stabilisation ou diminution de ce poste.

## ⇒ LA SOLIDARITE ENVERS LES COMMUNES

La solidarité communautaire se poursuit de façon importante, au travers des reversements de fiscalité et des dotations aux communes : en 2018, 165,516 M€ ont été reversés aux communes pour 314 M€ de produit fiscal encaissé. C'est ainsi près de 53% du produit fiscal de la communauté qui est reversé aux communes.

Ces versements se répartissent en :

- **121,927 M€ au titre de l'attribution de compensation** arrêtée lors du passage à la taxe professionnelle unique, mais en diminution de - 0,627 M€ par rapport à 2017. Cette diminution provient l'actualisation des coûts des services communs (archives, garage, DSIM, ADS...) et de transferts de compétences (KURSAAL et tourisme). Cette diminution d'AC s'accompagne d'un accroissement d'un montant égal des dépenses de personnel et charges (à caractère général et subventions).
- **43,589 M€ au titre de la dotation de solidarité communautaire** ; elle était de 42,300 M€ en 2017. La hausse, de 1,289 M€ traduit à nouveau l'effort de solidarité souhaité et traduit dans le pacte fiscal et financier. En effet, cette augmentation provient d'une ponction sur les fonds propres de la communauté et plus particulièrement sur la variation de la fiscalité.

## ⇒ LA CONTRIBUTION AU FONDS DE PEREQUATION HORIZONTAL (FPIC)

Depuis sa mise en œuvre en 2011, le Fonds National de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communales (**FPIC**), ne cesse de croître.

Pour rappel, ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins riches. Il s'agit donc d'un mécanisme de péréquation horizontale, tout en sachant qu'un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

A ce titre, la **participation nette de la CUD** est donc passée de 0,540 M€ en 2012 à **7,214 M€ en 2018** (hors reprise part communes).

Pour rappel, la CUD a pris en charge, en 2017, le FPIC des communes, ce qui ramène le montant 2018 à 12,626 M€.

Sans cette opération, le montant de la participation nette est ramené à 7,214 M€, contre 7,052 M€ en 2017, soit une progression de 0,162 M€, malgré le gel de l'enveloppe nationale, cette variation est liée au principe de redistribution entre communes riches et pauvres, et à la création de nouvelles intercommunalités.

		2017	2018	Variation 2017/2018
<b>FPIC NET</b>				
<b>CUD</b>	Part CUD	- 7 052 450	- 7 214 185	- 161 735
	Part COMMUNES	- 5 320 249	- 5 412 029	- 91 780
	<b>TOTAL</b>	<b>- 12 372 699</b>	<b>- 12 626 214</b>	<b>- 253 515</b>
<b>COMMUNES</b>		<b>- 5 320 249</b>	<b>- 5 412 029</b>	<b>- 91 780</b>
<b>DSC COMMUNES</b>				
<b>DSC</b>		47 620 483	49 000 621	1 380 138
<b>DSC EXCEPTIONNELLE</b>		424 195	549 195	125 000
<b>FPIC</b>		- 5 320 249	- 5 412 029	- 91 780
<b>DSC NETTE</b>		<b>42 724 429</b>	<b>44 137 787</b>	<b>1 413 358</b>

## ⇒ LES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Chaque année des dépenses exceptionnelles sont enregistrées, ce qui peut donner un caractère un peu volatile à l'évolution des dépenses. Elles s'élèvent à 11,237 M€ en 2018, contre 0,878 M€ en 2017 (tous budgets confondus). L'évolution de 2018 correspond essentiellement au reversement dans le cadre d'un contentieux (10,664M€) qui avait fait l'objet d'une provision en 2017, reprise sur l'exercice 2018. Les autres charges exceptionnelles concernent principalement des annulations de titres de l'exercice précédent (239K€) et secours et dots (121K€).

## C) Les soldes d'épargne

L'**épargne brute**, appelée aussi "**capacité d'autofinancement**", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin du niveau de qualité de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, auxquelles il convient de soustraire les mouvements réels sans flux financiers, tels que les provisions.

Au CA 2018, l'épargne brute de la communauté urbaine s'élève à **58,019 M€**. Au CA 2017, elle était constatée pour 70,153 M€, soit **une baisse de 12,134 M€**. Il convient de rappeler que cette baisse est à atténuer dans le cadre du contentieux POLIMERI-ARCELOR puisqu'une provision sur le risque lié au contentieux Arcelor-Poliméri est comptabilisée pour 4,618M€ ramenant le niveau d'épargne brute à 62,637M€, en diminution de 7,516M€.

Le **taux d'épargne brute** rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de fonctionnement ; autrement dit, il exprime la part des recettes courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes, et qui sont donc disponibles pour investir. La communauté, en l'espèce, a un taux d'épargne brute de **12,06 %** fin 2018, il était de 15,22 % fin 2017.

L'**épargne de gestion**, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne **mesure la part des ressources restantes**, une fois financées les charges courantes, **pour financer les intérêts de la dette** (hors produits financiers). Fin 2018, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à **67,12 M€** et celle constatée fin 2017 était de 79,726 M€.

Le **taux d'épargne de gestion**, dans cette logique, permet de mesurer l'incidence des frais financiers (intérêts de la dette) sur la section de fonctionnement : si le taux d'épargne brute se dégrade et que le taux d'épargne de gestion est stable, la cause sera à rechercher au niveau du poids des intérêts de la dette. Le taux d'épargne de gestion de la communauté urbaine était de **13,95 %** fin 2018, et 17,3 % fin 2017. Ce niveau d'épargne de gestion illustre donc que la dégradation du ratio n'est pas liée au poids des intérêts de la dette.

L'**épargne nette**, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement "classique" des emprunts (hors refinancements anticipés, refinancés ou non). Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à zéro, cela signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des ressources exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait **fin 2018 à 30,29 M€**. Fin 2017, elle était constatée à hauteur de 42,81 M€, en diminution de 12,5M€, ramenée à une baisse de - 7,9 M€ en tenant compte de la provision relative au contentieux fiscal.

Pour vérifier la santé financière de la collectivité, il convient de suivre également le ratio qui prend en compte l'échelonnement du remboursement : c'est la **capacité de désendettement**. Lorsque l'on divise la dette au 31/12 d'une année par l'épargne brute de l'année, on obtient le nombre d'années nécessaires pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette.

Ce ratio révèle ainsi le nombre d'années théorique nécessaire pour que la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette – en supposant qu'elle y affecte l'intégralité de son épargne brute. La limite haute généralement admise est de 10 à 12 ans pour les communes. **Pour les communautés urbaines, cette limite haute est plutôt de 8 à 10 ans, compte tenu de la rigidité de la structure budgétaire des EPCI.** La

capacité de désendettement de la communauté urbaine demeure satisfaisante puisqu'elle s'établit en consolidé à **6,3 ans fin 2018, ce ratio est ramené à 5,9 années en retraitant la provision exceptionnelle du contentieux fiscal.**

### Récapitulatif des principaux soldes et ratios

LIBELLES	CA 2016	CA 2017	CA 2018
	en M€		
EPARGNE BRUTE (1)	61,597	70,153	58,019
TAUX D'EPARGNE BRUTE	14%	15,22%	12,06%
EPARGNE DE GESTION	71,709	79,726	67,119
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	16,30%	17,30%	13,95%
EPARGNE NETTE	33,25	42,81	30,29
ENDETTEMENT (2)	353,20	346,02	367,38
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	5,7 années	4,9 années	6,33 années

(1) hors flux croisés entre budgets et déduction faites des produits financiers entre dépenses et recettes, FPIC net

(2) hors dette récupérable Agence de l'eau ; hors dette comptes 165 - 1676 - 168 ; Déduction faite des amortissements

"provisionnés" relatifs à l'emprunt obligataire in fine souscrit en 2012 (7,88 M€ au 31/12/2016 ; 9,85 M€ au 31/12/2017 ; 11,82 M€ au 31/12/2018); déduction faite de l'emprunt relais de 15M€ souscrit en 2018 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre du projet DK'Plus de Mobilité.

### III) Analyse de la section d'investissement

Concernant les investissements, il convient d'étudier dans un premier temps la nature et le poids des dépenses pour analyser ensuite leur mode de financement.

#### A) Les dépenses d'investissement

Les 3 postes "clé" de la section d'investissement sont, d'une part, les dépenses d'équipement et subventions d'équipement, d'autre part, le remboursement de la part en capital de la dette.

##### 1°) Nature et poids des dépenses d'équipements

Les dépenses d'investissement, hors dette, s'élèvent à **125,005 M€** en 2018 dont **12,388 M€** au titre des subventions d'équipement, et **31,247 M€** affectés au THNS.

L'effort d'équipement s'accroît par rapport à celui de 2017 de 31,151M€ hors THNS.

L'analyse des dépenses d'investissement se distingue selon qu'il s'agisse des dépenses d'équipement directes ou des subventions d'équipement versées.

Les dépenses d'équipement peuvent être analysées sous trois angles :

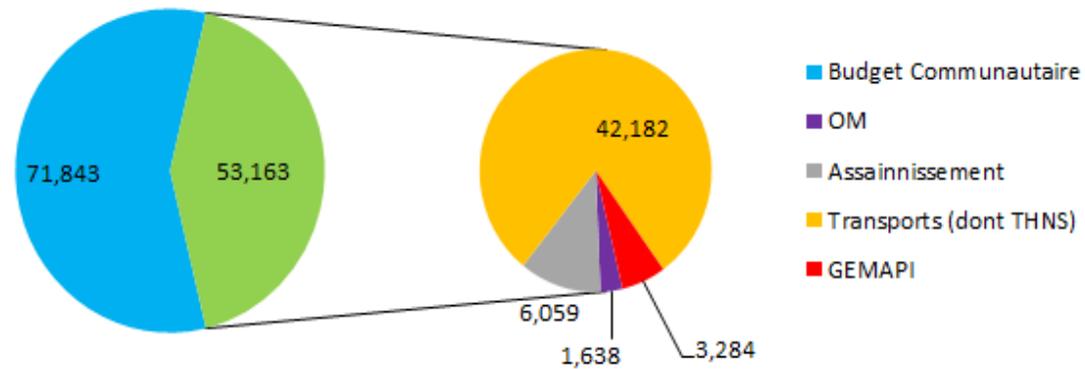
- la lecture par budget,
- la lecture par nature de dépenses,
- la lecture par enveloppe.

##### ⇒ **LES DEPENSES D'EQUIPEMENT REGROUPEES PAR BUDGET**

Cette lecture permet de distinguer les dépenses des budgets annexes de celles du budget principal.

Le montant total de 125,005 M€ se décompose ainsi comme suit :

## Dépenses d'équipement par budget (en milliers d'€)



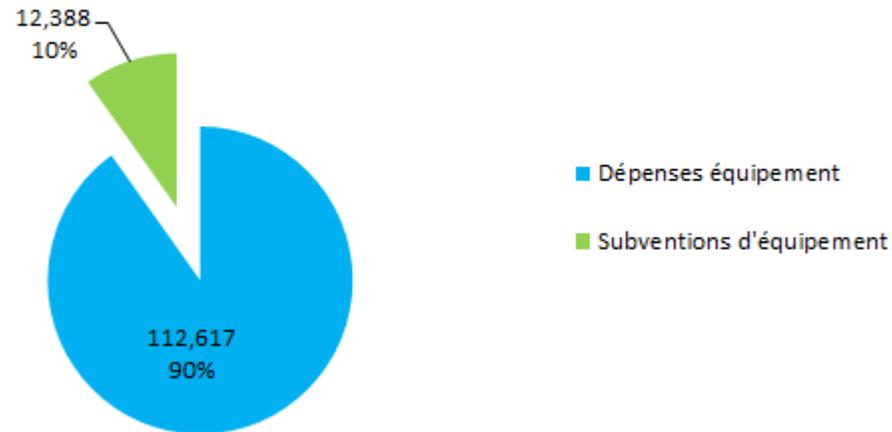
### ⇒ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REGROUPEES PAR NATURE DE DEPENSES

Les dépenses d'investissements peuvent être distinguées selon qu'il s'agisse de dépenses d'équipement ou de subventions versées.

La répartition est la suivante :

## Dépenses d'investissement par nature de dépenses

(en millions d'€)



### ⇒ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ENVELOPPE

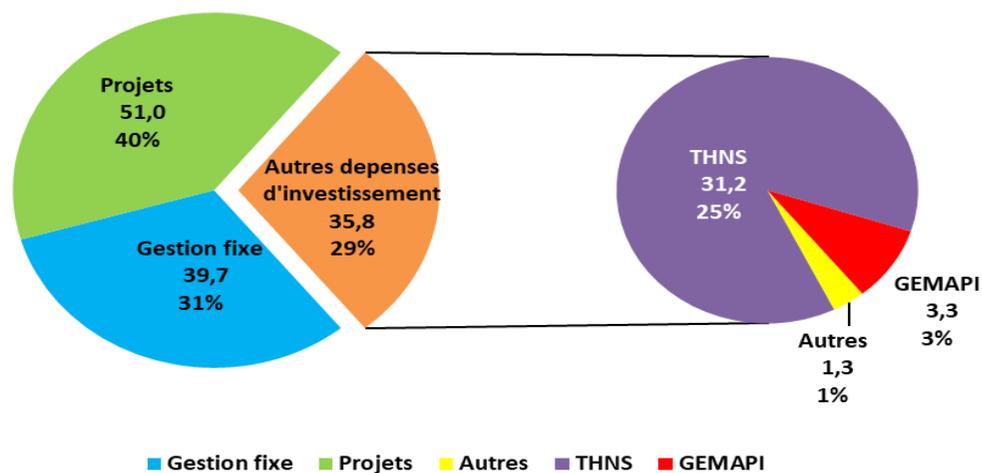
Les investissements sont catégorisés selon leur nature en deux enveloppes : l'enveloppe de "gestion fixe" et l'enveloppe "projets".

- **L'enveloppe de gestion fixe** regroupe les dépenses d'investissement récurrentes : elle représente 31 % des dépenses d'équipement.
- **L'enveloppe projets** : les investissements liés à des projets uniques. Les dépenses consacrées aux projets constituent 40 % des dépenses d'équipements.

Le solde (29 %) concerne les autres dépenses d'investissement, non reprises dans le Plan Pluriannuel des Investissements (PPI), et notamment le THNS pour 25%.

## Dépenses d'investissement par enveloppe

(en millions d'€)



### 1- L'enveloppe dite de "gestion fixe" constitue le "socle" des investissements récurrents consacrés aux services publics urbains.

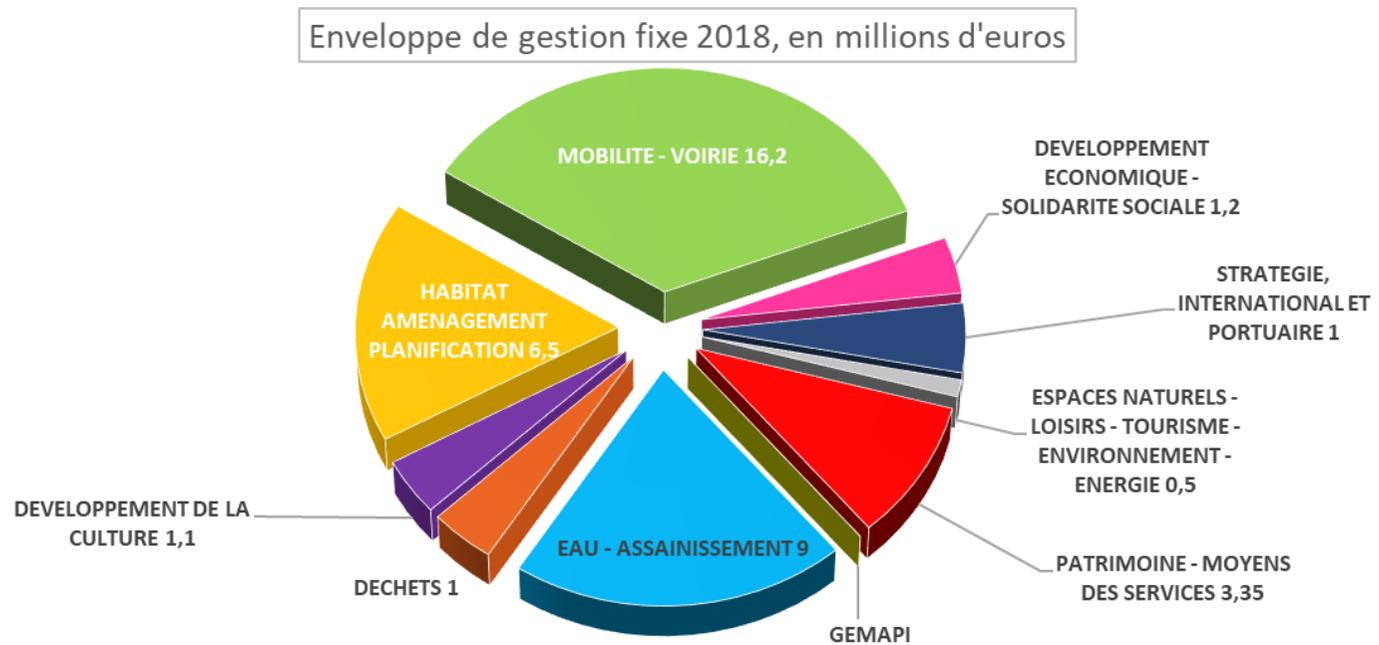
Sont repris dans cette enveloppe les équipements liés à la production de services publics, tels que :

- la collecte et traitement des ordures ménagères,
- l'assainissement,
- les transports,
- l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation,
- les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglomération, de cimetières...

L'enveloppe de gestion fixe englobe également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme :

- les travaux dans les bâtiments communautaires,
- les achats de mobilier, de matériel informatique, outillage,
- les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Cette enveloppe représente **39,696 M€** et se répartit selon les thématiques suivantes :



À compter de 2017 et sur la période 2017 – 2020, la majorité de ces investissements (70 %) est gérée sous forme d'Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP / CP).

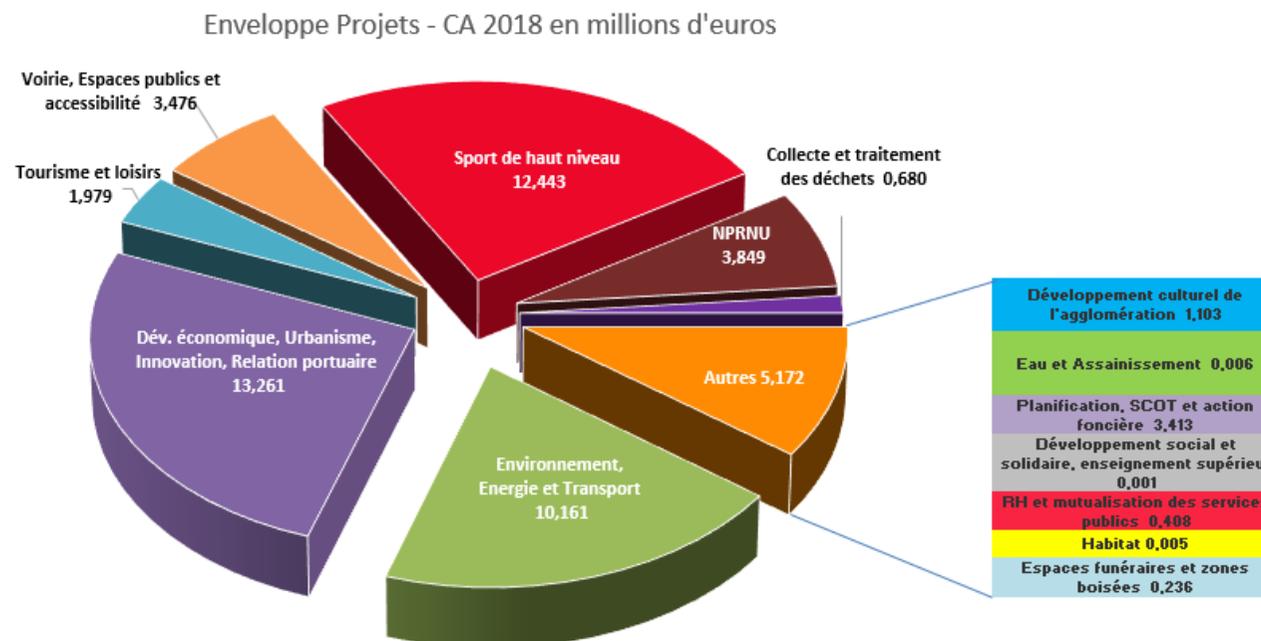
Ces AP / CP sont entérinés par délibérations distinctes prises par le Conseil Communautaire.

## **2- L'enveloppe projets :**

L'enveloppe dite "projets" regroupe les investissements non récurrents et permet de financer des projets uniques gérés par politiques en fonction des délégations. Cette enveloppe représente **51,020 M€** soit 40 % des investissements repris dans le plan pluriannuel des investissements.

Il convient de noter que le THNS n'est pas comptabilisé dans cette enveloppe.

Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes pour l'année 2018 :



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre des délégations dont ils ont la charge.

## 2°) Le remboursement de la dette

En 2018, la collectivité a remboursé sa dette à hauteur de 27,725 M€, contre 27,342 M€ en 2017, soit une augmentation de 1,4 %. Ces chiffres s'entendent hors remboursements anticipés refinancés, dans le cadre de la gestion active de la dette, qui sera analysée de manière plus détaillée lors d'un prochain chapitre.

## 3°) Les subventions d'équipements

En 2019, la collectivité a versé 12,388 M€ de subventions d'équipements, contre 12,952 M€ en 2017 soit une diminution de 4,35%.

Les principales opérations de l'année expliquant cette évolution, au-delà des postes importants relatifs aux aides ANAH, Reflex énergie, aux subventions relatives aux logements sociaux neufs et l'appui aux opérations d'aménagement du port, concernent principalement :

- La remise en état des 7 ponts du canal exutoire pour 810 K€ ;
- La modernisation de l'éclairage public à Grande-Synthe pour 753 K€ ;
- L'appui aux opérations d'aménagement du port pour 652 K€ ;
- L'aménagement de la ZAC des Bassins à Dunkerque pour 520 K€ ;
- Le plan lumière à Coudekerque-Branche pour 514 K€.

## B) le mode de financement des investissements :

1) **L'épargne brute et l'épargne nette** ont été analysées ci-dessus.

2) **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** a été encaissé, en 2018, à hauteur de **4,396 M€** contre 4,664 M€ constatés en 2017. Pour rappel, cette dotation est liée aux dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice précédent.

3) **Des subventions et dotations** ont été encaissées à hauteur de **9,542 M€ en 2018**. Elles l'étaient pour 11,939 M€ en 2017.

4) **l'emprunt** : le recours à l'emprunt en 2018 a été de 49,46 M€ (déduction faite de l'emprunt relais de 15M€ souscrit dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir pour le THNS), contre 20,48 M€ en 2017. Il constitue la variable d'ajustement pour équilibrer l'exercice en fin d'année.

## C) la dette et sa gestion

### ➤ Stock de dette

La dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'affiche de manière consolidée à 397,68 M€ au 31/12/2018 (hors compte 165 -1676-168).

Cette dette se compose pour partie d'une dette récupérable pour 3,476M€ souscrite auprès de l'Agence de l'eau pour le financement d'investissements portés par la Lyonnaise des Eaux (opération en dépense et recette) de sorte que la dette propre réellement imputable à la Communauté Urbaine de Dunkerque s'établit à 394,20M€.

### EVOLUTION DE LA DETTE PROPRE GLOBALE Période 2013 -2018

(hors dette récupérable ; hors dette comptes 165 -1676-168)



**L'encours de la dette consolidée** (hors dette récupérable et hors compte 165;1676; 168) **s'affiche de manière significative à la hausse à 394,2 M€ au 31 décembre 2018** (contre 355,87 M€ au 31/12/2017).

	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS**	%	ENCOURS	%
<b>TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)</b>						
DETTE BANCAIRE*/**	349 824 002	98,30%	387 615 199	98,33%	37 791 196	10,80%
DETTE KURSAAL (les opérations de transfert de la dette kurssal seront réalisées en 2019)	2 967 920	0,83%	2 625 198	0,67%	-342 722	-11,55%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	3 081 521	0,87%	3 963 077	1,01%	881 556	28,61%
<b>TOTAL DETTE BUDGETS CONSOLIDES</b>	<b>355 873 443</b>	<b>100,00%</b>	<b>394 203 473</b>	<b>100,00%</b>	<b>38 330 030</b>	<b>10,77%</b>

\*Hors déduction du remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (9 850 000€ au 31/12/2017 et 11 820 000 € au 31/12/2018)

\*\* Dont emprunt relais de 15 000 000 € souscrit en 2018 auprès de l'AFL(préfinancement des subventions à recevoir en 2019 dans le cadre de DK'Plus de mobilité ; remboursement le 20/06/2019).

**Le recours à l'emprunt a été important en 2018 au regard du niveau élevé de réalisation des dépenses d'investissements 2018 (124M€). L'année 2018 affiche donc une variation positive de la dette de 38,33 M€ conduisant à un endettement supplémentaire de +10,77%.**

**Cette évolution doit toutefois être relativisée dans la mesure où d'une part, celle-ci intègre un emprunt relais de court terme (1an) de 15M€ souscrit en 2018 dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité, et d'autre part ne prend pas en compte le remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (11,82M€ au 31/12/2018 et 9,85M€ au 31/12/2017).**

**Après retraitement, la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'élève en définitive à 367,38 M€ (contre 346,02 M€ au 31/12/2017). L'encours progresse en définitive de 21,36 M€ soit une évolution de l'endettement de 6,17%.**

De manière plus détaillée, l'évolution de l'endettement est constatée principalement sur le budget principal et sur le budget transport.

En effet, l'endettement du budget principal progresse de 18,64 M€ (soit +8.05%) pour s'élever à 250,29 M€ au 31/12/2018 (contre 231,64M€ au 31/12/2017) au regard du niveau important de réalisation des dépenses d'investissements 2018 à hauteur de 71M€.

Après retraitement de l'emprunt obligataire in fine évoqué ci-avant, la dette du budget principal s'élève en définitive à 238,47 M€ (contre 221,8 M€ au 31/12/2017) soit une progression de l'encours en définitive de 16,67M€.

	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
<b>BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 1676 -168)</b>						
DETTE BANCAIRE*	228 678 282	98,72%	247 661 915	98,95%	18 983 633	8,30%
DETTE KURSAAL (les opérations de transfert de la dette kurssal seront réalisées en 2019)	2 967 920	1,28%	2 625 198	1,05%	-342 722	-11,55%
<b>TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>231 646 202</b>	<b>100,00%</b>	<b>250 287 113</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 640 911</b>	<b>8,05%</b>

\*Hors déduction du remboursement en capital mis en réserve annuellement dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'émission obligataire 2012 remboursable in fine (9 850 000€ au 31/12/2017 et 11 820 000 € au 31/12/2018)

De la même manière, l'endettement du budget Transport progresse également de 22,93M€ (soit +157%) pour s'élever à 37,53 M€ au 31/12/2018 (contre 14,6M€ au 31/12/2017).

Après retraitement de l'emprunt relais évoqué ci-avant, l'encours progresse en définitive de 8,33M€ soit une évolution de l'endettement réelle de 54%.

	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
<b>BUDGET TRANSPORT</b>						
DETTE BANCAIRE**	14 596 729	100,00%	37 526 712	100,00%	22 929 983	157,09%
<i>Dont dette à court terme (Emprunt(s) relais préfinancement des subventions à recevoir en 2019 et 2020 dans le cadre de DK'Plus de mobilité)</i>			15 000 000		15 000 000	
<b>TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT</b>	<b>14 596 729</b>	<b>100,00%</b>	<b>37 526 712</b>	<b>100,00%</b>	<b>22 929 983</b>	<b>157,09%</b>

A contrario, l'endettement des budgets annexes des ordures ménagères et de l'assainissement sont orientés sensiblement à la baisse. En effet, l'endettement du budget des ordures ménagères se réduit de **-3,15M€** (soit -3,83%) pour s'élever à **79,23 M€ au 31/12/2018** (contre 82,38M€ au 31/12/2017).

	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
<b>BUDGET DES ORDURES MENAGERES</b>						
DETTE BANCAIRE	82 377 912	100,00%	79 226 667	100,00%	-3 151 245	-3,83%
<b>TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES</b>	<b>82 377 912</b>	<b>100,00%</b>	<b>79 226 667</b>	<b>100,00%</b>	<b>-3 151 245</b>	<b>-3,83%</b>

De la même manière, l'endettement du budget de l'assainissement se réduit de **-0,59M€** (soit -2,15%) pour s'élever à **26,66 M€ au 31/12/2018** (contre 27,25M€ au 31/12/2017).

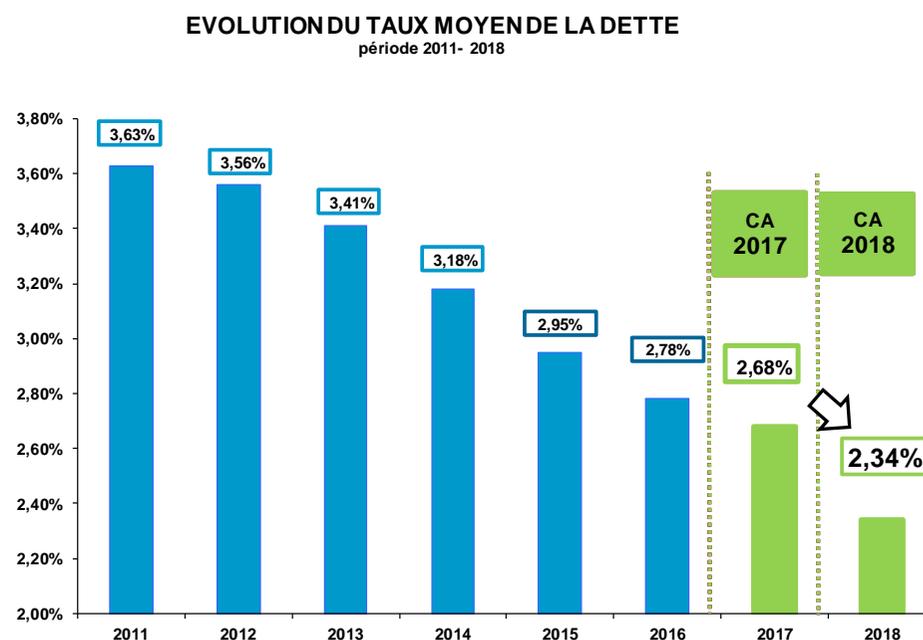
	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>						
DETTE BANCAIRE	24 171 079	88,69%	22 702 442	85,14%	-1 468 637	-6,08%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	3 081 521	11,31%	3 963 077	14,86%	881 556	28,61%
<b>TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>27 252 600</b>	<b>100,00%</b>	<b>26 665 518</b>	<b>100,00%</b>	<b>-587 082</b>	<b>-2,15%</b>
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	3 823 600		3 476 000		-347 600	-9,09%

Pour la première fois le recours à l'emprunt a été nécessaire sur le budget GEMAPI, un endettement de **0,5M€** est constaté au 31/12/2018.

	AU 31/12/2017		AU 31/12/2018		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
<b>BUDGET GEMAPI</b>						
DETTE BANCAIRE		#DIV/0!	497 463	100,00%	497 463	#DIV/0!
<b>TOTAL DETTE BUDGET GEMAPI</b>	<b>-</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>497 463</b>	<b>100,00%</b>	<b>497 463</b>	<b>#DIV/0!</b>

Dans un contexte de taux monétaires historiquement bas depuis la crise financière (même négatifs depuis 2015), **la Communauté Urbaine de Dunkerque a fait le choix de mettre en place une stratégie de « variabilisation de la dette »** conduisant à souscrire, ces dernières années, les nouveaux financements exclusivement à taux variable. Celle-ci permet désormais de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2012.

En effet, le coût de la dette bancaire reste toujours aussi attractif, au terme de l'année 2018, avec un taux moyen de nouveau à la baisse, à **2,34%** (contre 2,68% au 31/12/2017), pour une durée de vie résiduelle de 12 ans 6 mois et une vie moyenne résiduelle de 7 ans et 3 mois.



1 **La Durée de Vie Résiduelle** : est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondérée par les volumes.

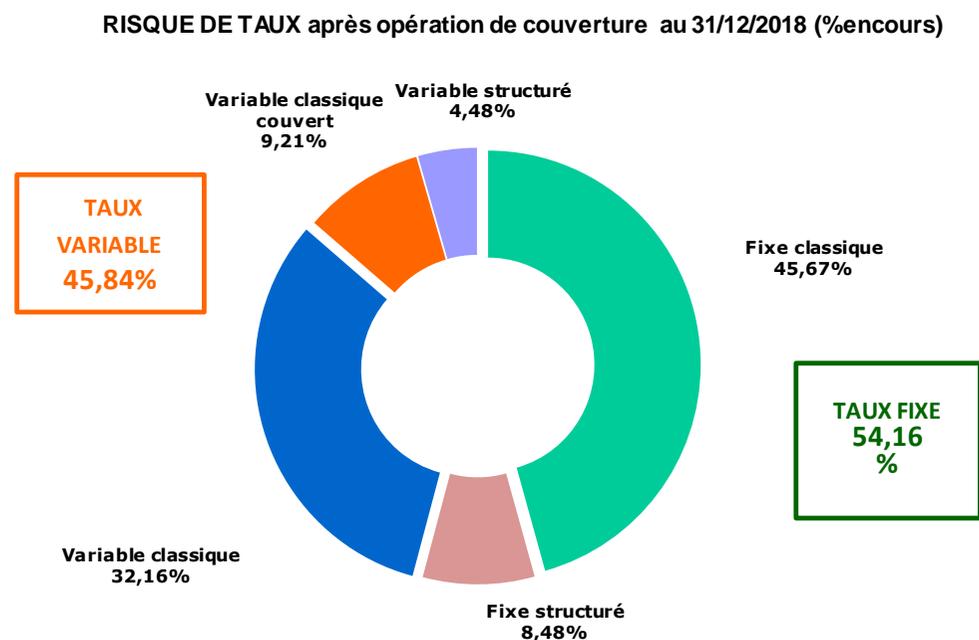
2 **La Durée de Vie Moyenne** : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année).

La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement

La stratégie de variabilisation de la dette évoquée ci-avant, a permis également de rééquilibrer la structure de la dette.

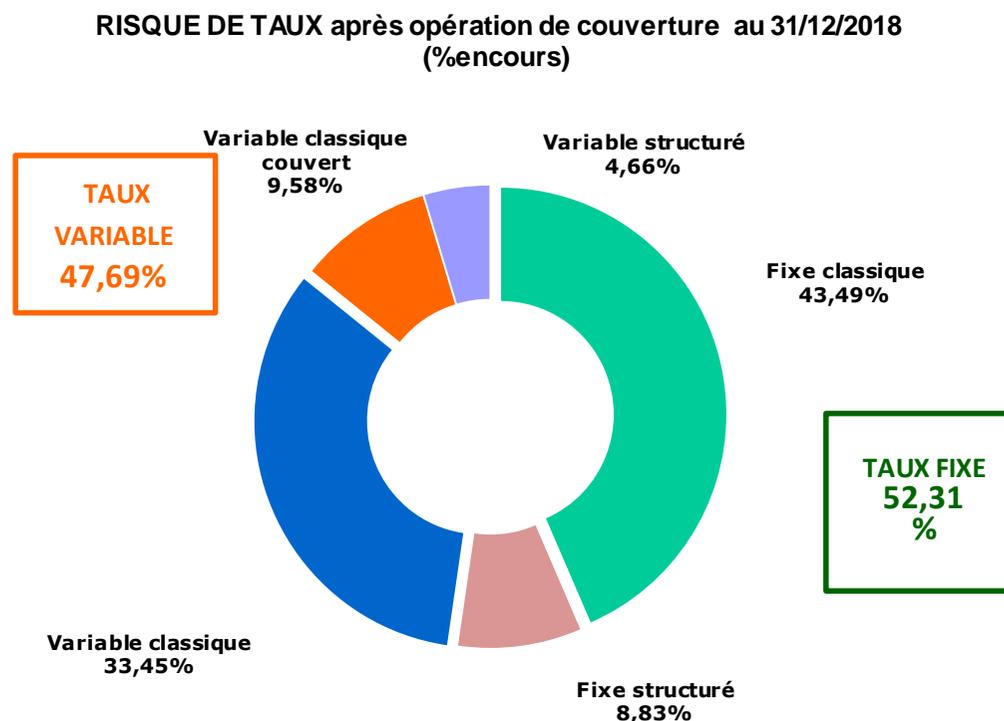
La part à taux fixe de l'encours reste majoritaire, relativement stable -0,28%, au terme de l'année 2018 à 54,16% (dont 45,67% à taux fixe classique et 8,48% à taux fixe structuré) contre 54,44% au 31/12/2017.

La part de la dette à taux variable s'affiche également stable et s'élève à 45,84% de l'encours total (dont 32,16% à taux variable classique, 9,21% à taux variable couvert et 4,48% à taux variable structuré) contre 45,56% au 31/12/2017.



Toutefois, afin d'avoir une visibilité plus fine de la structure de la dette, il convient d'analyser celle-ci en excluant l'emprunt relais court terme (1an) de 15 M€ souscrit en 2018 à taux fixe dans l'attente de l'encaissement des subventions à recevoir dans le cadre de DK'Plus de mobilité.

Après ce retraitement, le graphique présente en définitive, une structure de la dette avec une part à taux fixe en diminution à 52,31% (contre 54,44% au 31/12/2017). La part à taux variable progresse et représente 47,69% de l'encours (contre 45,56% au 31/12/2017).



L'analyse de l'évolution du risque de taux sur la période 2019 à 2027 laisse apparaître une structure de la dette dont la part variable devrait progresser fortement, anticipée à 62,56% au 01/01/2024. Cette situation devrait conduire à revoir notre stratégie d'endettement à souscrire également à nouveau des emprunts à taux fixes, tout en poursuivant les opérations de couverture de taux sur les encours variables (mise en place de tunnel ou de cap garantissant un taux plafond) afin de se prémunir contre une éventuelle hausse des taux qui pourrait intervenir à moyen terme, et ainsi assurer une certaine stabilité des frais financiers.

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6<sup>ème</sup> engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.  
**Informations relatives aux produits structurés :**

Les éléments d'analyse de la dette bancaire au 31 décembre 2018 confirment la gestion prudente de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La dette bancaire est orientée majoritairement (87,04%) sur des financements bancaires simples. **Les financements structurés ne représentent plus que 12,96% de l'encours bancaire, et ceux-ci sont par ailleurs, positionnés essentiellement (90%) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque.** (Présentation complète des produits structurés détaillant précisément les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés dans les documents budgétaires et annexes).

Par ailleurs, le coût de la dette structurée bénéficie toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen au terme de l'exercice 2018 à **3,56%** (contre 3,63% au 31/12/2017).

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE <sup>(1) (2) (3)</sup>						
ENCOURS AU 31/12/2018		387 615 199 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %	
dont	Encours	%	nombre de contrats			
<b>FINANCEMENTS CLASSIQUES</b>	<b>337 382 179 €</b>	<b>87,04%</b>	<b>61</b>	<b>TAUX FIXE</b>	<b>54,16%</b>	
dont encours à taux fixe classique	177 041 883 €	45,67%	35	dont taux fixe classique	45,67%	
dont encours à taux variable classique	124 655 221 €	32,16%	21	dont taux fixe structuré	8,48%	
dont encours à taux variable classique couvert	35 685 076 €	9,21%	5	<b>TAUX VARIABLE</b>	<b>45,84%</b>	
<b>FINANCEMENTS STRUCTURES</b>	<b>50 233 019 €</b>	<b>12,96%</b>	<b>12</b>	dont taux variable classique	32,16%	
dont encours structurés à risque faible	44 832 130 €	11,57%	11	dont taux variable couvert	9,21%	
dont encours structurés à risque élevé	5 400 889 €	1,39%	1	dont taux variable structuré	4,48%	
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0			
<b>TOTAL</b>	<b>387 615 199 €</b>	<b>100%</b>		<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	

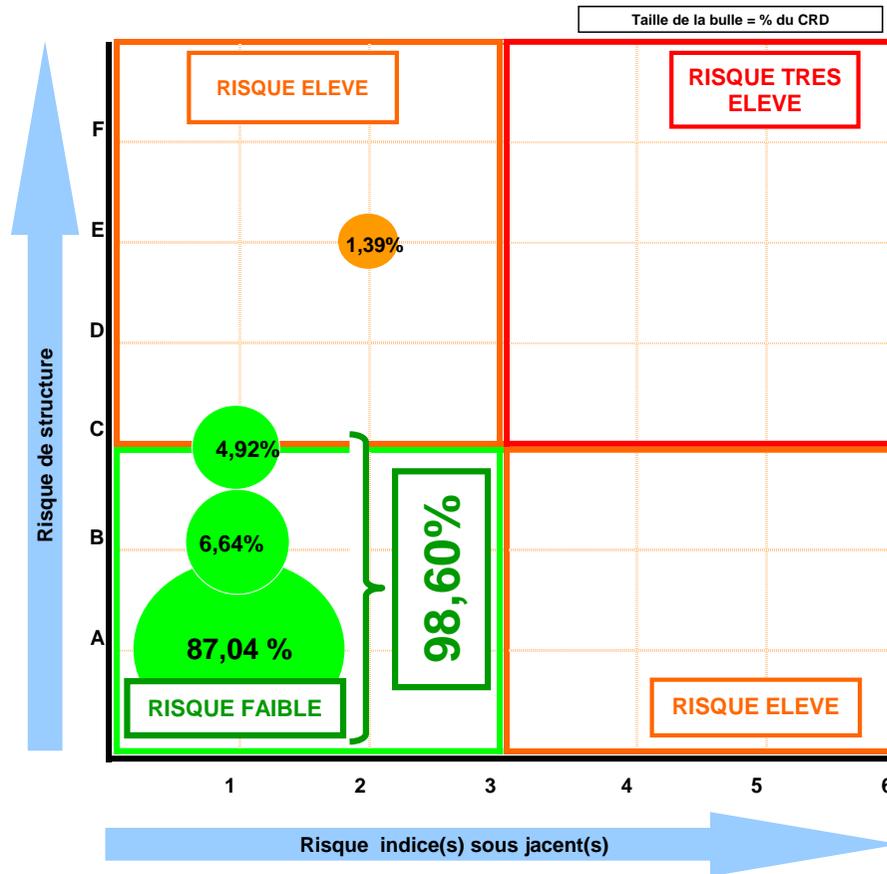
(1) Données définitives au 31/12/2018 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal -Autres dettes comptes 165-1676 -168)

(2) Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (11 820 000 € au 31/12/2018)

(3) dont emprunt relais court terme de 15 M€ lié au préfinancement des subventions à recevoir en 2019 et 2020 dans le cadre de DK'Plus de mobilité

**Cette situation est d'ailleurs confirmée** après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite\* "Gissler", **puisque 98,60 % de la dette bancaire est positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2018.**

**Matrice de risque Charte de Bonne Conduite**



- Encours exposé à un risque faible
- Encours exposé à un risque élevé
- Encours exposé à un risque très élevé

\*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

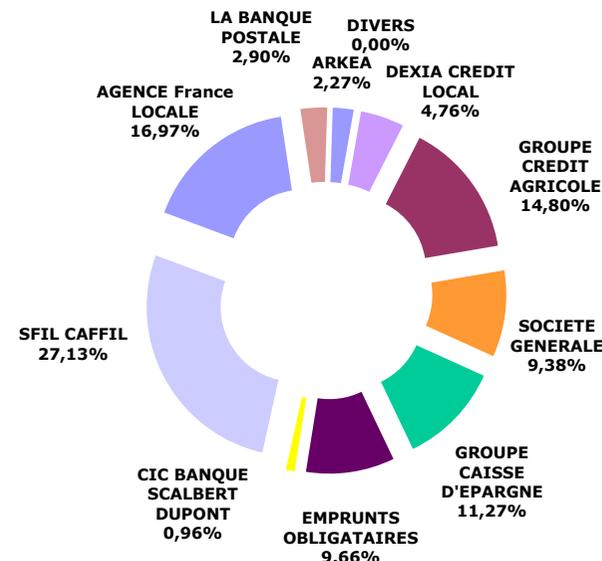
- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum ( 6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

La dette de la communauté urbaine de Dunkerque est composée de 77 contrats d'emprunt, ainsi que 27 swaps<sup>1</sup> et options. **Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur parfaitement diversifiée au 31/12/2018.**

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR (1)

BANQUES	CRD AU 31/12/2018	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	105 159 618 €	27,13%	24
AGENCE France LOCALE	65 774 556 €	16,97%	10
GRUPE CREDIT AGRICOLE	57 373 555 €	14,80%	12
GRUPE CAISSE D'EPARGNE	43 227 765 €	11,15%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	37 450 000 €	9,66%	6
SOCIETE GENERALE	36 377 075 €	9,38%	7
DEXIA CREDIT LOCAL	18 458 508 €	4,76%	4
LA BANQUE POSTALE	11 250 000 €	2,90%	1
ARKEA	8 813 738 €	2,27%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	3 730 384 €	0,96%	1
DIVERS	0 €	0,00%	2



(1) y compris emprunt relais court terme de 15 M€ lié au préfinancement des subventions à recevoir en 2019 et 2020 dans le cadre de DK'Plus de mobilité

<sup>1</sup> Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.